

Jean-François GUILLAUME

Professeur

Michel XHONNEUX

Collaborateur scientifique

ELEMENTS DE SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION

**Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur
Masters à finalité didactique**

Année académique 2014-2015

Un apport personnel et anonyme

Sur base de votre expérience professionnelle ou de vos stages pratiques, relatez avec le plus de détails possible un événement ou un incident « critique » que vous avez vécu avec un (ou des) élève(s) en classe. Précisez le contexte : l'activité qui était en cours, les personnes présentes, la disposition des lieux, le déroulement de l'incident et ses suites éventuelles.

Dans les formations que nous organisons, nous nous interdisons d'utiliser des situations relatées au moment même par les participants. Nous utilisons toujours des situations précédemment vécues et relatées par d'autres enseignants ou apprentis enseignants.

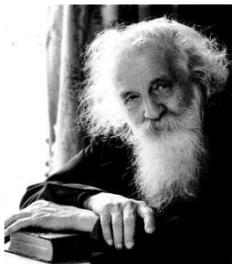
Pourquoi ?

Premièrement, parce que nous ne pouvons, pour être vraiment efficaces, que nous baser sur des récits écrits, des rapports définitifs et figés dans lesquels le narrateur ne peut plus apporter une circonstance en cours d'analyse ou quand la solution se dégage.

Deuxièmement, parce que nous voulons éviter qu'une participant soit mis sur la sellette par et devant des collègues.

Troisièmement, parce que cette interdiction que nous nous faisons garantit l'anonymat du narrateur et que sans cet anonymat, de nombreux récits très utiles à la formation seraient restés lettre morte.

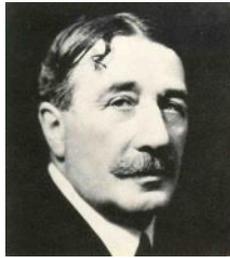
Enfin, parce nous donnons à l'erreur une place centrale dans l'apprentissage. Les erreurs commises par d'autres doivent nous aider à explorer nos propres erreurs, pour que nous en tirions tous profit.



« Avouons donc nos sottises pour que notre frère y reconnaisse les siennes et réclamons de lui et l'aveu et le service réciproques »

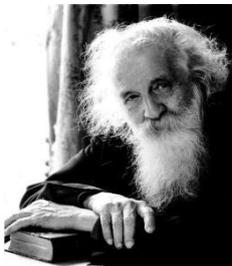
(Gaston Bachelard, (Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1999 ; 1ère édition : 1938, pp.242-243).

Une posture théorique : cultiver l'ignorance méthodique



« Réfléchir, c'est nier ce que l'on croit »

(Emile Chartier, dit **Alain**, *Propos sur les pouvoirs*, "L'homme devant l'apparence", 19 janvier 1924, n°139, Folio essais, p. 351 (ou LXIVème des *Propos sur la religion*, PUF, 1969, pp. 201 à 203).



« On ne peut rien construire sur l'opinion, il faut d'abord la détruire »

(Gaston Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1999 ; 1ère édition : 1938, p.14)

Durant cette formation, chacun sera invité à suspendre ses convictions, à admettre que ce qui est familier n'est pas pour autant connu et que le vécu personnel ne correspond généralement pas au réel. L'exercice sera d'autant plus difficile que nous sommes devenus des « experts » du monde scolaire : pour la plupart d'entre nous, l'école est le principal milieu de vie et d'activité que nous ayons connu. Cette longue exposition aux habitudes scolaires ne nous a curieusement pas incités à intégrer un autre univers professionnel. C'est donc que nous nous y sentons bien.

Et si cette longue période de socialisation scolaire nous avait aveuglés, avait contribué à installer en nous une vue partielle et partielle des choses ? Or les évidences et les idées dominantes sont loin d'être neutres. Les idées dominantes sont toujours les idées de la classe dominante ou des principaux bénéficiaires d'un mode d'organisation sociale...

Nos normes de référence

Les situations qui sont décrites dans ce document et les réflexions qui y figurent visent à envisager de façon critique le déroulement d'interactions qui sont survenues dans des classes, des écoles ou d'autres lieux, et qui ont en commun d'avoir soulevé des « problèmes ». Nous avons retenu ces situations parce qu'elles nous permettent d'envisager le décalage entre la façon dont on organise actuellement le travail dans les classes et la norme pédagogique que le législateur a retenue en Communauté française de Belgique. Cette norme est inscrite dans un serment que les futurs enseignants prestent à la fin de leur formation.

« Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de chacun des élèves qui me sera confié »¹

Le serment de Socrate s'inscrit dans la ligne du décret du 24 juillet 1997 (Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre).

Article 6. - La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

1°) promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;

2°) amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;

3°) préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;

4°) assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le Décret Missions a donné aux enseignants et à tous ceux qui sont engagés dans l'enseignement obligatoire, une mission d'éducation citoyenne : « *préparer tous les élèves à*

¹ Extrait de la brochure « Devenir enseignant. Le métier change, la formation aussi. Deux décrets, une formation revalorisée pour une profession d'action et de création », éditée par le Ministère de la Communauté française, AGERS, 2001.

être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ».

Le législateur, en Belgique et en Communauté française, a suivi ici les obligations qui découlent de son engagement à l'égard de l'importante *Convention relative aux droits de l'enfant*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989. Précisons qu'au sens de cette Convention, « un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable » (article premier). Dès lors qu'un gouvernement souscrit à une convention internationale, celle-ci va influencer et primer sur les législations nationales. On peut ainsi considérer qu'une partie importante du Décret Missions est inspirée par l'affirmation et la reconnaissance des droits propres à tout enfant.

L'article 29 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant précise les objectifs de l'éducation à laquelle chacun a droit :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Nous détaillerons et compléterons plus loin ces réflexions introductives sur l'éducation citoyenne qui doit prendre place à l'école.

Ce dont il faudrait être capable à la fin de la formation : un exemple

Beaucoup de choses ont été écrites sur la notion de compétences, beaucoup de critiques ont été formulées. Nous ne verserons pas ici dans ce débat à portée souvent idéologique, mais nous considérerons que l'approche par compétences est fondée sur une norme légale et qu'elle est précisée à travers deux décrets (« Socles de compétence » et « Compétences terminales »).

Pour notre part, nous entendons contribuer ici à l'acquisition de trois compétences essentielles dans l'exercice du métier d'enseignant :

- 1) être capable de revenir de façon critique, réflexive et analytique sur des choses qui ont été faites, des gestes qui ont été posés ou des paroles qui ont été prononcées lors d'une situation conflictuelle survenue dans un cadre scolaire ;
- 2) être capable d'identifier les erreurs ou les fautes commises, et leurs auteurs ;
- 3) être capable de concevoir une façon conforme au prescrit légal et donc au devoir d'éducation citoyenne, de sanctionner les erreurs ou fautes commises, ou de les corriger le cas échéant.

La maîtrise de ces compétences sera appréciée à travers la capacité individuelle à analyser des comptes rendus d'expériences vécues par des enseignants ou des apprentis enseignants.

Les deux récits suivants font état d'incidents survenus en classe. Le narrateur y a été personnellement confronté à des événements qui lui semblaient inacceptables. Nous vous invitons à déceler ce qui, dans la perception du narrateur et dans la gestion des incidents par les responsables de l'établissement scolaire, pose problème.

UNE ATTAQUE PAR POMME INTERPOSEE

Extrait du compte-rendu d'une expérience vécue par un enseignant en fonction dans une école secondaire bruxelloise, relaté lors d'une formation continuée.

Nous sommes en classe. Les élèves sont installés. Le cours a commencé depuis 20 minutes.

A un moment donné, je me retourne pour écrire au tableau et là, je sens un coup violent dans le dos et simultanément, une pomme tombe à mes pieds. J'ai tout stoppé net, posé la craie et lancé aux élèves : « Qui a lancé ça ? ». Pas de réponse, évidemment... Trois fois je répète la question ; et trois fois, pas de réponse (re-évidemment). J'ai alors sorti mon GSM et appelé le Proviseur. Le cours s'est arrêté là. Proviseur et éducateurs ont pris les élèves en charge, pour une enquête rapide (élèves interrogés individuellement).

La classe, avec qui j'avais un bon contact, a dénoncé massivement l'élève coupable. Cette dernière, parfois droguée, perturbait le cours lorsqu'elle était dans cet état. Un

jour, je l'avais appelée « la shootée du dernier banc » et son attaque, par pomme interposée, était semble-t-il une « vengeance » suite à cette remarque, datant de plusieurs semaines.

Les parents ont été convoqués et l'élève exclue de l'établissement (après procédure normale) pour « violence physique envers un professeur ».

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

UNE SITUATION DESAGREABLE

Les faits sont relatés par un stagiaire de l'épreuve d'AESS. Il évoque un incident survenu tout au début de son premier stage, et la façon dont il l'a réglé.

En entrant dans le laboratoire où j'allais donner ma leçon, un quart d'heure avant le début des cours de la matinée, j'aperçois deux élèves flirtant librement dans le local. Trouvant la situation désagréable pour commencer mon cours, et de surcroît irrespectueuse vis-à-vis d'un professeur entrant en classe comme vis-à-vis des élèves qui y étaient déjà, je leur fais une remarque et les prie de changer de comportement, au risque d'une punition. Ils acceptent la sommation sans commentaires et cessent. Toutefois, je disparais un instant du laboratoire et, à mon retour, je retrouve chez les deux jeunes gens la position de départ. Je les envoie donc à la direction, afin qu'elle applique la sanction habituelle dans ce cas. Conformément à son règlement interne, la direction renvoie pour une journée les tourtereaux.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

1^{ère} partie

Il y a des choses qui ne se font pas

Toutes les pratiques sociales, toutes les activités humaines sont organisées par des règles qui précisent ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Ces règles de conduite définissent notamment les actes et les gestes que l'on peut ou non poser ou non, les paroles que l'on peut prononcer ou non, les comportements que l'on peut adopter ou non, etc.

Il y a donc des choses qui ne se font pas, qui sont interdites, condamnées ou condamnables. Mais au nom de quelle règle ou de quelle norme ? Dans les situations suivantes, précisez le « registre normatif » qui peut être invoqué.

Cas de figure n°1

Sur le blog « Le rail et moi », un navetteur SNCB relate ses aventures quotidiennes. Ce jour-là, il tire le portrait savoureux d'une catégorie de voyageurs ou d'une certaine façon de se comporter dans les trains.

Aujourd'hui, je vais vous parler du mélomane. Par mélomane, les dictionnaires indiquent souvent : « personne qui aime la musique avec passion ». Certains précisent « principalement la musique classique ». Bon, ici, ce sera avec passion mais pas vraiment classique. En fait, au travers du mélomane, c'est surtout le « *boum boum boy* » qui m'inspire. Mais vous avouerez, ça le fait moins comme nom !

On ne peut qu'apprécier le mélomane:

- Il partage toujours sa musique avec vous et le reste du compartiment.
- Grâce à lui, vous découvrez pleins de chansons que vous ne connaissiez pas (« Heu, c'est de la musique ça? »).
- Jamais il ne vous embête pas à vous faire la conversation quand vous avez juste envie de résoudre le Sudoku du Métro.
- Lorsque vous l'écoutez chanter, voire chanter (heureusement, il choisit plus souvent l'option autiste), il vous rappelle cette super soirée karaoké où vous avez fini saoul après qu'un mec a entamé le triptyque mythique « Allumer le feu (Johnny Hallyday) – Les Lacs du Conémara (Michel Sardou) – Amsterdam (Jacques Brel) ».
- A son contact, Sexion D'assaut et David Guetta sont devenus vos artistes préférés (ou pas).
- Vous êtes désormais le roi du blind test, catégorie musiques qui gueulent.

Le mélomane a beaucoup évolué avec le temps. A une certaine époque, pas vraiment si lointaine, on l'identifiait aisément à sa casquette, ses baskets et son training (de préférence Sergio

Tacchini). Mais désormais, avec la révolution technologique, les smartphones qui sont utilisés comme MP3, le mélomane se camoufle, tel un caméléon. On le trouve désormais sous les traits de cette frêle jeune fille, assise au bout du compartiment, ou bien chez ce businessman en costard cravate, ou encore cet élève d'à peine 12 ans qui a un cartable plus gros qu'une carapace de tortue... Bref méfiance !

Et puis il y a des modes au niveau des écouteurs:

- Tendance « FBI » : écouteurs si discrets qu'on se demande si c'est un agent chargé de la protection du Président des USA ou un mélomane.
- Tendance « Ouesh ouesh » : les écouteurs ne sont pas dans les oreilles, sinon les autres ne profitent pas du bruit de la musique.
- Tendance « Plus gros y'a pas ? » : ça, c'est THE tendance du moment. Il faut que ça se voie, qu'il y ait de la couleur. C'est tellement gros qu'il faut un sac pour les ranger. En plus, franchement, une fille avec de tels écouteurs, c'est une pâle copie de la Princesse Leia de Star Wars non ?

Vous ne les supportez pas ? Une seule solution : faites comme eux.

Source : <https://lerailletmoi.wordpress.com/>

Registre normatif :

.....

Cas de figure n°2



Quittons les vicissitudes quotidiennes des navetteurs et déplaçons-nous sur la plage, à Gaza en Palestine.

Autrefois interdite, la plage de la ville de Gaza est l'un des uniques lieux de détente

des habitants. Par tradition, les hommes et les femmes ne se baignent pas ensemble. Dès qu'ils atteignent l'âge adulte, les garçons restent vêtus de leur bermuda et de leur chemise.

(http://www.lexpress.fr/actualite/societe/le-tour-du-monde-de-la-plage_485522.html, 20/06/2005)

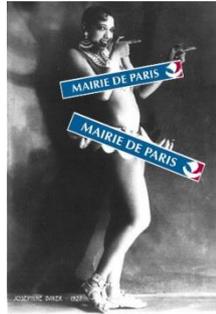
Au nom de quoi cela ne se fait pas, pour une femme, de se baigner en compagnie d'hommes ? Et pour un homme, de se mettre torse nu sur la plage ?

Registre normatif :

.....

.....

Cas de figure n°3



En 2006, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, a pris un arrêté municipal interdisant les « tenues indécentes » à Paris-Plages. Par « tenues indécentes », l'arrêté stipule « le naturisme, le string et le monokini ». L'idée est d'empêcher « les tentations et les comportements dangereux alors que nous sommes au bord d'un fleuve » en se conformant aux « bonnes mœurs, à la tranquillité, à la sécurité et à l'ordre public ».

La mairie, qui nie jouer « au père la pudeur », souligne qu'il s'agit d'une mesure de précaution. En attendant, l'amende est de 38 euros pour tout contrevenant. Reste à savoir si les amendes vont pleuvoir.

Pour le moment, souligne la mairie de Paris, « seules quelques personnes ont été gentiment rappelées à l'ordre »... moral.

<http://lci.tf1.fr/france/2006-07/exit-strings-monokinis-paris-plages-4855403.html>, 29/07/2006)

Registre normatif :

.....
.....
.....

Cas de figure n°4

Ottawa, le 31 mai 2000 – Le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR) a publié sa décision aujourd'hui concernant la diffusion, par Télévision Quatre-Saisons (TQS de Montréal), d'une version doublée du film commercial « Strip Tease ».

Les scènes d'effeuillage, quoique loin d'être excessives, montrent clairement des seins nus. TQS a diffusé une mise en garde aux téléspectateurs au moment de passer le film à 20h00 et a répété la mise en garde avant la fin de la première heure du film.

Deux téléspectateurs se sont plaints que : « La loi ne permet pas aux enfants d'entrer dans les clubs de danseuses nues. Cependant, il semble logique pour Quatre Saisons

de présenter des films... de danseuses nues dans nos demeures ».



Registre normatif :

.....

Cas de figure n°5



Les bermudas tolérés à la piscine mais à certaines conditions

Au moment où Bâle interdit le port du bermuda dans ses piscines, les villes romandes ne sont pas aussi strictes. Mais attention: tous les shorts ne seront pas tolérés.

Les températures atteignent les 30 degrés et l'envie de piquer une tête est trop forte : veillez alors à bien choisir votre maillot de bain, faute de quoi vous risquez d'être privé de plongeon. A Bâle, les responsables ont tranché : les élèves qui passent directement de la case école au bassin, sans faire de stop aux vestiaires seront vertement éconduits.

Il y a bermudas et bermudas

L'exception bâloise n'est pour l'heure pas une réalité en Suisse romande, même si les responsables des piscines redoubleront de

vigilance aux abords des bassins. A Lausanne, les shorts de ville types bermudas ou pantacourts sont prohibés. Par contre les bermudas en matière synthétique des marques sportives sont tolérés. « L'an dernier, on a constaté que des jeunes portaient des slips sous leur maillot de bain. C'est strictement interdit », souligne Christian Barascud, gérant des piscines lausannoises. Au besoin, les nageurs peuvent louer un maillot adéquat aux caisses.

Le short ne doit pas dépasser les genoux

L'hygiène est au centre de toutes les préoccupations. A la piscine de la Blancherie de Sion, « les bermudas sont acceptés à condition qu'ils ne dépassent pas les genoux », note Ignace Bicher, du Service des sports de la ville valaisanne.

(<http://www.20min.ch/ro/news/romandie/story/27220039,28/05/2008>)

Registre normatif :

.....
.....

Cas de figure n°6

MORT EN GLISSANT SUR UN TROTTOIR VERGLACE : UNE PROCEDURE CONTRE LE CAR-WASH ?

Y.F.

Le froid a fait, indirectement, une nouvelle victime. Henri Wergifosse (80 ans) a succombé à une hémorragie cérébrale après avoir glissé vendredi dernier sur un trottoir verglacé à Verviers. À cet endroit, un car-

wash est en activité, ce qui rend le sol très glissant.

Vendredi passé, en revenant d'une promenade à pied, Henri Wergifosse fait une mauvaise chute. Il venait d'aller saluer son fils, Thierry, qui tient la carrosserie familiale rue de Mangombroux à Verviers. À moins de 200 mètres de là, l'homme de 80 ans glisse sur une plaque de verglas et tombe lourdement sur le trottoir. Il perd

connaissance. Transporté à l'hôpital, son état se dégrade.



(...) Le choc de cette mort inopinée encaissé, la veuve et les enfants d'Henri Wergifosse se posent à présent la question des suites à donner à ce drame.

« Selon la loi, tout le monde doit déneiger son trottoir. C'est loin d'être le cas », déplore le carrossier. « On s'est renseigné auprès d'un avocat, on peut demander un dédommagement moral au propriétaire du

trottoir où il est tombé ». Le trottoir en question se trouve sur la propriété d'un car-wash self-service. Bien qu'il n'y a pas de personnel sur place, la station de lavage est bien entretenue. « On met ce qu'il faut en œuvre pour que ce soit bien déneigé », explique le gérant. « Un entrepreneur vient régulièrement avec une lame et du sel. Mais avec l'eau qui coule sans arrêt, ça règle très vite. C'est en tout cas bien malheureux et catastrophique. Je vais appeler la famille ».

(<http://www.lameuse.be/284866/article/regions/verviers/actualite/2012-02-11/mort-en-glissant-sur-un-trottoir-verglace-une-procedure-contre-le-car-wash>, consulté le 05/12/2013)

Registre normatif :

.....
.....
.....

Cas de figure n°7



Bruxelles – Des policiers en civil de la zone de Bruxelles-Ixelles ont interpellé lundi un individu qui aurait harcelé sexuellement, à plusieurs reprises, des hôtesses sur leur lieu de travail, à savoir le Salon de l'Auto, a-t-on appris mardi au parquet de Bruxelles. Depuis l'ouverture du Salon de l'Auto, des hôtesses se plaignaient en effet de l'intérêt assidu que leur portait cet homme. Celui-ci les harcelait en leur donnant également des « billets doux ». Après un énième problème avec cet individu, un Malinois de 36 ans, le service de sécurité du Salon de l'Auto a

décidé de porter plainte et de faire entendre ces hôtesses victimes de harcèlement. Avisés, des policiers en civil ont interpellé l'intéressé lundi. Celui-ci a déclaré qu'il est « normal qu'il importune les hôtesses; elles ont choisi ce métier et donc elles doivent pouvoir supporter ses agissements ». Bien connu des services de police pour des faits de mœurs, notamment d'exhibitionnisme, il a été mis à la disposition du parquet.

(<http://www.dhnet.be/infos/faits-divers/article/296866/des-hotesses-du-salon-de-l-auto-harcelees-sexuellement.html>, 19/01/2010)

Registre normatif :

.....
.....
...

Cas de figure n°8



LA TVA PEUT-ELLE ETRE SOCIALE ?

La proposition française d'instaurer une TVA dite « sociale » est, tout simplement, une nouvelle manière de financer partiellement la Sécurité sociale. Elle consiste à compenser une réduction du montant des cotisations sociales versées par les employeurs, par une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée, qui passerait de 19,6% à 24,6% et dont le produit serait partiellement affecté, dans un premier temps, au financement de l'assurance maladie et des allocations familiales.

(...) La première crainte des Français, auxquels on avait fait miroiter des mesures fiscales avantageuses, est que la TVA « sociale » ne pourra que rogner leur pouvoir d'achat, et tout particulièrement celui des ménages contraints de consacrer

l'essentiel de leurs revenus à la consommation.

Cette mesure pourrait même aboutir à une réduction de la consommation, avec un effet négatif sur l'emploi.

La mesure, telle quelle, est donc inégalitaire... sauf à ne pas augmenter la TVA de manière uniforme mais en distinguant les produits de base des produits dits de luxe. C'est ce que proposait David de la Croix (UCL) dans une carte blanche publiée dans *Le Soir* (16 juin) : « Remplacer les cotisations sociales par la TVA revient à distribuer des ressources des plus pauvres vers les plus riches (...) Ce caractère antiredistributif de la TVA reste vrai aussi longtemps que celle-ci porte de manière uniforme sur tous les biens de consommation. Si, au contraire, il y avait moyen de n'accroître la taxation que sur les biens consommés par les plus riches, la TVA sociale pourrait s'avérer finalement plus redistributive... ».

(Extrait de « La TVA peut-elle être sociale », Christian Van Rompaey et Patrick Feltesse, *En Marche*, 21 juin 2007)

Registre normatif :

.....
.....

Cas de figure n°9



En Communauté française de Belgique, les pouvoirs publics ont édicté

des recommandations spécifiques pour promouvoir un esprit sportif. Le nouveau décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française, fait directement référence à ces re-

commandations, et les fédérations sportives reconnues en Communauté française devront les intégrer dans leurs statuts ou règlements.

1. Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.
2. Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.
3. Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.
4. Respecter le matériel mis à disposition.
5. Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.

Registre normatif :

.....

6. Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.
7. Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage « un esprit sain dans un corps sain ».
9. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

Cas de figure n°10



Les psychologues belges ont convenu d'un certain nombre de règles organisant leur pratique professionnelle. On retrouve, entre autres, les dispositions suivantes.

1.3.1. Le psychologue donne au client ou sujet une description de sa démarche qui soit compréhensible et conforme à la vérité. Il a le devoir, à la demande du client, de l'informer des résultats des investigations qui le concernent, et ce, d'une façon qui puisse l'aider. Il répond aussi aux questions

concernant le devenir des données recueillies.

1.3.2. Les évaluations du psychologue (diagnostic ou expertise) ne peuvent porter que sur des personnes ou des situations qu'il a pu examiner lui-même. Ses avis ou commentaires peuvent concerner des dossiers ou des situations générales qui lui ont été rapportées.

1.3.3. Le psychologue n'engage personne contre sa volonté dans une recherche, une investigation, une guidance ou un traitement. Il reconnaît le droit du client ou du sujet d'interrompre sa participation à

n'importe quel moment. Dans toutes les situations d'évaluation, quel qu'en soit le demandeur, le psychologue rappelle aux personnes concernées leur droit à demander une contre-évaluation

Dans les situations de recherche, il les informe de leur droit à s'en retirer à tout moment.

Registre normatif :

.....

Dans les situations d'expertise judiciaire, le psychologue traite de façon impartiale avec chacune des parties et sait que sa mission a pour but d'éclairer la justice sur la question qui lui est posée et non d'apporter des preuves, des arguments ou des jugements.

Cas de figure n°11



En termes de communication politique, il n'est plus à démontrer que l'allure a sa petite importance. Et pourtant, parmi les grands de ce monde, il semble que certains aient oublié cette règle essentielle. Le Premier ministre britannique Gordon Brown a ainsi été élu par le magazine masculin GQ comme étant l'homme le plus mal habillé de la planète. Gordon Brown est « tout sauf un bon exemple du style britannique », écrit ce mensuel, considéré internationalement

comme la bible de l'allure XY. Le classement est d'autant plus douloureux pour Brown dans la mesure où David Cameron du Parti Conservateur, son adversaire dans la course au poste de Premier ministre cette année, figure à la 8^e place de la liste des hommes les mieux habillés.

Mais le Travailliste peut se consoler... Bien qu'il arrive en tête de liste des hommes les moins bien sapés, il n'est pas le seul leader mondial à se retrouver dans ce top 10. Il est en effet rejoint par l'adepte du jeans-blazer « sursizé » Nicolas Sarkozy (3^e place) et par le sordide leader nord-coréen Kim Jong-il (8^e place). Au rayon des mecs les mieux fittés ? On retrouve l'acteur Robert Pattinson de la saga *Twilight* et Daniel 007 Craig.

(B.G. avec C.A.L., « Derniers de la classe », *LeVif Weekend*, n°3, 22 au 28 janvier 2010, p.10)

Registre normatif :

.....

.....

Cas de figure n°12



MALBOUFFE DANS LA PUB

À une époque d'obésité galopante, y compris chez les jeunes, la télévision québécoise nous rappelle de manger à tous les six ou sept messages publicitaires, constate une étude récente du Groupe de recherche Médias et santé. Cette vaste étude, qui dresse un portrait général de la publicité à la télévision, révèle aussi que 75% des aliments annoncés à la télé – céréales sucrées, barres chocolatées, boissons gazeuses ou produits de restauration rapide – tombent dans la catégorie de la malbouffe. Fait plus troublant : la publicité sur les chaînes destinées aux enfants et adolescents n'échappe pas à la tendance, bien au contraire.

« Sur MusiquePlus, 95% des pubs de nourriture sont des pubs de malbouffe », précise Jean-Philippe Laperrière, qui a contribué à cette étude dirigée par Lise Renaud, directrice du Groupe de recherche Médias et santé et professeure au Département de communication sociale et publique. Aujourd'hui candidat au doctorat en sociologie, l'étudiant a consacré son mémoire de maîtrise à la publicité sur la malbouffe diffusée sur quatre chaînes de télévision spécialisées : MusiquePlus, Vrak.TV, Télétoon et YTV.

(<http://www.uqam.ca/entrevues/entrevue.php?id=599>,

Source : *Journal L'UOAM*, vol. XXXVI, n°2, 21 septembre 2009)

Registre normatif :

.....
.....

Cas de figure n°13

UN MAGISTRAT RISQUE UNE SANCTION DISCIPLINAIRE APRES AVOIR AGRESSE DES POLICIERS

En vacances à Montpellier, le vice-président du tribunal d'une ville du Nord était complètement ivre quand il a confondu une voiture de police avec un taxi. La situation a dégénéré.



Un magistrat en vacances à Montpellier s'en est pris à des policiers, début août, alors qu'il se trouvait sous l'emprise de l'alcool. Selon une information révélée par RTL, le juge de 48 ans était accompagné de ses deux enfants quand il a hélé la voiture des policiers la confondant avec un taxi. Complètement ivre, il leur a demandé de le ramener chez lui. Puis, devant leur refus, il a insulté les deux policiers qui ont fini par l'embarquer au commissariat.

Arrivé à l'hôtel de police, le magistrat aurait ensuite tenté de mordre un policier, et aurait frappé un autre à l'entrejambe, rapporte le *Midi Libre*. Placé en dégrisement

puis en garde à vue, il a reconnu les faits le lendemain matin. Il a ensuite été remis en liberté. « *Il n'était pas dans son état normal* », explique à la *Voix du Nord* Patrick Desjardins, procureur adjoint de Montpellier. « *Il a eu un comportement tout à fait inadapté, qui est passible de sanctions pénales* ». L'homme va être jugé en correctionnelle pour « *outrage aux forces de l'ordre* ». Il risque une amende de 7500 euros ainsi qu'une peine d'emprisonnement de six mois.

« Faute disciplinaire »

Selon la *Voix du Nord*, il s'agit du vice-président du tribunal d'Avesnes-sur-Helpe (Nord). Le magistrat pourrait faire l'objet d'une sanction disciplinaire. En effet, selon l'article 43 de la loi organique relative au statut de la magistrature, « *tout manquement par un magistrat aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité, constitue une faute disciplinaire* », passible de sanctions allant du blâme à la révocation. L'avenir de ce magistrat dé-

pend donc en partie de la Garde des Sceaux qui pourrait saisir le Conseil supérieur de la magistrature.

Informé dès le lendemain des faits, le président du tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe, Jean-Claude Czech, a fait part au quotidien nordiste de son étonnement vis-à-vis de ces « *faits malheureux* » commis par un « *magistrat très investi au sein de la juridiction et très apprécié ici. C'est un dossier délicat qu'il va falloir gérer en urgence* ».

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/08/18/01016-20140818ARTFIG00168-un-magistrat-risque-une-sanction-disciplinaire-apres-avoir-agresse-des-policiers.php>

Registres normatifs :

.....

Cas de figure n°14



REHABILITONS L'OBEISSANCE

Dans une éducation qui prône l'épanouissement, l'obéissance a mauvaise presse. En partie parce qu'elle est injustement confondue avec la soumission. Le pédopsychiatre Daniel Marcelli, auteur de *Il*

est permis d'obéir. L'obéissance n'est pas la soumission (Albin Michel) livre quelques pistes.

Accorder des permissions

La question de l'obéissance se pose dès qu'un bébé commence à se déplacer, vers 1 an. Comment le faire obéir? En lui permettant de toucher à tout ce qui n'est pas dangereux. C'est parce qu'il aura beaucoup d'autorisations qu'il acceptera d'être frustré de temps en temps. Prenons l'exemple de l'enfant qui vient de saisir un couteau. Si le parent limite les interdits, il demandera calmement : « Donne-moi ce couteau ».

L'enfant qui n'est pas tenté par les transgressions le donnera sans problème. Car il sait que, si son père ou sa mère lui interdit de toucher cet objet, il doit y avoir une bonne raison, puisque, d'habitude, il a la permission d'explorer le monde.

A l'autoritaire « C'est comme ça, un point c'est tout! » asséné aux tout petits ont succédé les longs discours explicatifs des parents désireux de respecter leur intelligence. L'intention est louable, mais elle n'atteint pas son objectif, car ces interminables justifications « insécurisent » l'enfant (si mon père et ma mère étaient convaincus de ce qu'ils disent, ils n'en rajouteraient pas autant).

Reprenons l'exemple du couteau : dans l'obéissance intelligente, l'explication sur le danger devrait arriver après l'ordre de lâcher l'objet, et non avant. Pourquoi? Parce que, dans cette expérience, parents et enfant sont respectés dans leurs rôles. Le plus

jeune obéit tout en restant actif – c'est lui qui ouvre la main – et apprend quelque chose du monde. Et l'adulte est reconnu dans son autorité.

Plus tard, vers 6-7 ans, le même mode de communication se poursuivra, tout en privilégiant une obéissance qui respecte la singularité de l'enfant et fait appel à sa réflexion. Un exemple : le parent pose clairement l'heure du coucher, en tenant compte du rythme particulier de son enfant. « C'est l'heure d'aller te coucher, mais comme tu es un petit dormeur, si tu n'as pas sommeil, tu peux lire une bande dessinée dans ton lit ».

<http://archives.lematin.ch/LM/LMD/-/article-2009-10-24/bernadette-costa-pradesd-ans-une-education-qui-prone-18217epanouissement-18217obeissance-a,10/10/2009>

Registre normatif :

.....

Un premier éclairage sociologique : les règles de la vie sociale

Pour le sociologue Anthony Giddens (1984, *The Constitution of Society*, Cambridge, Polity Press ; traduit en français en 1987 sous le titre *La constitution de la société*, Paris, PUF), les règles de la vie sociale consistent en **des techniques ou des procédures généralisables que l'on emploie en cours d'action.**



Evoquer des « techniques » ou des « procédures » implique que :

- les règles portent sur des façons de faire, d'agir, de se comporter,...
- les règles peuvent être plus ou moins complexes : elles ne consistent pas uniquement en des interdictions mais elles portent également sur des façons d'organiser et de coordonner des séquences d'actions ;
- les règles ne sont pas strictement individuelles, elles ont d'emblée une portée collective ;
- dans la mesure où elles sont généralisables, les règles ont un caractère général et doivent dès lors être précisées dans les situations concrètes ;
- il y a donc une certaine marge de manœuvre ou d'interprétation lorsqu'il s'agit de préciser une règle générale dans une situation concrète.

Pour Giddens, sans règles pour organiser et structurer les échanges entre les personnes, l'échange n'est pas possible.

Pourquoi ?

.....

.....

.....

.....

Pour être un interlocuteur « convenable », c'est-à-dire quelqu'un avec qui il est possible d'entamer l'échange et de le poursuivre, il faut que je montre ma maîtrise des règles en vigueur dans le contexte donné. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire que j'exprime verbalement la règle : il suffit que je montre que je l'ai intériorisée, il suffit que j'agisse conformément aux règles d'usage. En d'autres termes, la connaissance des règles se manifeste avant tout dans une conscience pratique, dans un « savoir-faire ».

Dans nos activités quotidiennes, la plupart d'entre nous faisons généralement preuve d'une grande maîtrise et d'une grande connaissance de ces règles. Nous sommes ainsi capables d'agir et dans un ensemble indéterminé de circonstances sociales.

Nous venons de souligner que, la règle possédant un caractère général, il faudra la préciser, la détailler, voire la compléter, en cours d'action. Alors, que recouvre effectivement la maîtrise pratique des règles de la vie sociale ?

.....

.....

.....

.....

Les règles de la vie sociale ne sont donc pas strictement personnelles. Certaines d'entre elles sont formellement établies : c'est le cas de législations, de règlements d'ordre intérieur. D'autres sont partagées, ou doivent l'être, par tous ceux qui prennent part aux échanges propres à certains contextes : il s'agit ici de façons de faire habituelles ou routinières, qui restent informelles.

Reprenons ici l'ensemble des registres normatifs que nous venons de distinguer dans les pages qui précèdent.

1) Serment de Socrate	9)
2) Décret Missions	10)
3)	11)
4)	12)
5)	13)
6)	14)
7)	15)
8)	16)

Ces registres normatifs définissent des **normes de conduite** qui précisent comment chacun doit ou devrait se comporter dans un certain nombre de circonstances, qui encadrent les façons de faire et/ou qui fixent un comportement de référence.

Les règles, entendues au sens de **normes**, indiquent ici comment il faut agir, se comporter ou se tenir dans une situation sociale donnée.

Il nous faut maintenant mettre de l'ordre dans les registres normatifs distingués.

D'une part, parce qu'ils n'ont pas tous le même degré de précision.

D'autre part, parce qu'il y a des fautes ou des erreurs plus graves et plus lourdes de conséquences que d'autres. Les risques sont donc plus grands si certains registres normatifs sont enfreints. Autrement dit, toutes les fautes et tous les registres normatifs ne se valent pas.

Premièrement, on peut distinguer les registres selon la façon dont ils ont été constitués. Certains ont été codifiés – c'est-à-dire précisés et formulés dans des textes discutés, approuvés puis publiés par des organes habilités à cette fin – ; d'autres sont formalisés avec un degré moindre de précisions – comme dans le cas de traités de savoir-vivre – et les derniers enfin restent très informels.

Deuxièmement, au sein des registres codifiés, certains occupent un rang supérieur et d'autres, un rang subalterne.

Il n'y a donc pas de normes sans **sanction**. Et la sanction, positive ou négative, renforce la pertinence de la règle.

Normes	Registres	Sanctions négatives
Informelles	Traditions	
Formalisées	Savoir-vivre	
Codifiées	Conventions internationales	

Il y a donc des choses que nous pouvons ou non faire, des gestes que nous pouvons ou non poser, des paroles que nous pouvons ou non prononcer. Etre en droit de faire certaines choses, ce n'est pas seulement respecter la loi, c'est aussi ne pas s'attirer la réprobation d'autrui.

« Pouvoir » ne doit pas être compris ici au sens d'être « capable de », mais au sens d'être « habilité » ou « autorisé ».

En d'autres termes, **nos actes peuvent être légitimes ou au contraire, illégitimes.**

Nous distinguerons deux dimensions à l'idée de légitimité :

- 1°)
- 2°)

Pour préciser cette idée, considérons le témoignage suivant, relaté lors d'une formation continuée par un enseignant d'atelier en fonction dans une école secondaire.

UNE TAPE AMICALE

Je suis dans mon atelier de soudure, avec mes élèves, vers 13h30. Un élève de la section carrosserie entre dans l'atelier et entame une discussion sans fin avec un de mes élèves.

Je l'interpelle par son prénom : « *Quentin, pourrais-tu s'il te plaît retourner à ton atelier et laisser David travailler* », avec un ton très doux et respectueux. Je l'accompagne avec une certaine bonne humeur vers l'atelier carrosserie.

Devant la double porte grande ouverte, je lui mets une tape amicale dans le dos et lui dis : « *Allez, oups, au boulot !* ». Il se retourne, m'empoigne et me colle contre une armoire. Totalement surpris et désarçonné, perdu et sous le choc de cette agressivité, je ne savais plus quoi faire.

Il a fallu l'intervention d'un collègue et d'un élève pour lui faire lâcher prise.

Relevez les faits, détaillez le déroulement de la séquence décrite.

.....

.....

.....

.....

.....

Certains faits, certaines paroles, certains gestes ont-ils été « sanctionnés » ? Argumentez.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'un des protagonistes de ce récit aurait-il fait des choses pour lesquelles il n'était pas habilité ou des choses qui ne lui étaient pas autorisées ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour préciser les choses autorisées ou interdites, il faut pouvoir identifier les registres normatifs d'usage dans une situation donnée. Ces registres vont nous permettre de qualifier les fautes ou les erreurs commises lors d'un incident survenu à l'école, que ce soit en classe, dans les couloirs, dans un atelier ou dans la cour de récréation. Nous avons précédemment établi que certains de ces registres normatifs étaient hiérarchisés.

Quelles seraient alors les fautes les plus graves qui aient été commises ? Et par qui ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans cette situation, les protagonistes se sont touchés : le professeur a touché l'élève, l'élève a touché le professeur, d'autres personnes ont touché l'élève. Toutes ces interventions étaient-elles « normales », c'est-à-dire conformes à un registre normatif ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le professeur d'atelier a vu l'élève entrer dans l'atelier. Il n'a pas réagi tout de suite, mais semble avoir attendu quelques instants. Etait-ce normal ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Et s'il était intervenu dès l'entrée de l'élève, cette intervention aurait-elle été légitime ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La légitimité d'un acte, d'un geste ou d'une parole n'est pas toujours acquise d'emblée : il nous faut parfois convaincre nos interlocuteurs ou nos partenaires du bien-fondé de ce que nous avons fait ou dit, du geste que nous avons posé ; il nous faut alors justifier, argumenter, négocier,...

Dès lors, au-delà de la légitimité qui désigne plutôt un fait accompli, ce qui nous intéressera ici, c'est l'aspect dynamique : **le processus de légitimation**, c'est-à-dire la façon dont nous pouvons faire accepter et reconnaître nos actes, nos paroles et nos gestes.

Le sociologue italien Vilfredo Pareto (1848-1923) s'était penché sur les « théories justificatives » de la conduite humaine. Il se questionnait sur les moyens utilisés par les individus et les groupes pour donner une logique apparence à ce qui n'en a pas ou pas autant qu'on voudrait le faire croire. Il distinguait quatre façons de faire.



1. Les simples affirmations.

Exemple type : « Pourquoi dois-je faire cela ? Parce que c'est comme cela ».

Ces justifications ne fonctionnent que dans un type déterminé de relations interpersonnelles : par exemple, des parents vis-à-vis de leur enfant.

2. L'argument d'autorité.

Exemple : « Tu dois obéir parce que papa le veut ».

3. L'appel aux sentiments, aux intérêts individuels ou collectifs, à des entités juridiques (le Droit, la Justice), à des entités métaphysiques (la Solidarité, le Progrès, l'Humanité, la Démocratie), ou à des entités surnaturelles.

4. Les preuves verbales.

Exemple : les démonstrations logico-expérimentales ; la répétition (« La répétition vaut plus et mieux que la meilleure démonstration logico-expérimentale. La répétition agit surtout sur les sentiments ; la démonstration logico-expérimentale agit sur la raison mais a peu d'effet sur les sentiments »).

Revenons-en au professeur de soudure, bien mal embarqué dans la gestion de l'incident survenu dans son atelier. Il a laissé l'élève agir, il n'est pas intervenu d'emblée. Mais aurait-il pu légitimer une intervention rapide ? En d'autres termes, quel argument aurait-il pu avancer pour convaincre l'élève de la légitimité de son intervention dès l'entrée dans l'atelier ?

.....
.....
.....

Entre l'élève et le professeur, qu'est-ce qui a posé problème ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Certains faits, certaines paroles ou certains gestes des deux protagonistes ne pouvaient-ils être légitimés ? Argumentez.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Un indispensable rappel

CODE CIVIL

TITRE IV – DES ENGAGEMENTS QUI SE FORMENT SANS CONVENTION

CHAPITRE 2 - DES DELITS ET DES QUASI-DELITS.

Art. 1382. Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer.

Art. 1383. Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Art. 1384. On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.

[Le père et la mère sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs.] <L 06-07-1977, art. 1>

Les maîtres et les commettants, du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés.

Les instituteurs et les artisans, du dommage causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance.

La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père et mère, instituteurs et artisans, ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité.

Art. 1385. Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Art. 1386. Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction.

ASSURANCE RC ENSEIGNANT

Article 1 : L'objet de la garantie

1. Nous assurons votre responsabilité civile extra-contractuelle qui, en raison d'un fait accidentel, est mise à votre charge par un tiers ayant subi des dommages corporels ou matériels :

1. par votre fait au cours de votre activité professionnelle telle qu'elle est définie aux conditions particulières ;
2. par les fait des élèves lorsqu'ils vous sont confiés ou lorsque vous en êtes responsable ;
3. par le fait des locaux où vous exercez votre profession ainsi que leurs dépendances, leur agencement, leur mobilier et du matériel scolaire (véhicule excepté), pourvu que vous ayez ignoré le vice propre.

Les dommages dont pourraient être victimes les élèves sont compris dans la garantie pour autant que la responsabilité de l'assuré soit engagée.

2. **Nous n'assurons pas :**

1. le dommage que vous avez causé intentionnellement ;
2. le dommage causé en état d'ivresse, d'intoxication alcoolique, de trouble mental, sous l'influence de stupéfiants ou à la suite de paris ou défis en cas de lien de cause à effet entre ces circonstances et le sinistre ;
3. les dommages découlant de la responsabilité civile soumise à une assurance légalement obligatoire ;
4. les dommages résultant du fait que vous donnez des cours dans une discipline pour laquelle vous n'avez pas les qualifications requises ou pour laquelle vous ne répondez pas aux critères légaux ou réglementaires ;
5. les dommages découlant d'un acte de terrorisme (...);
6. les dommages imputables à des réactions nucléaires (...).

Article 2 : Quand la garantie est-elle acquise ?

La garantie est acquise :

- a) pendant les cours, tant collectifs que particuliers (y compris les leçons privées), lors des récréations et de toutes activités scolaires ou parascolaires telles que promenades, visites, excursions ou voyages ;
- b) sur le chemin de l'école si l'assuré est chargé de surveiller les élèves ;
- c) si vous organisez ou dirigez des voyages en groupe comprenant des personnes n'appartenant pas à l'établissement scolaire où vous enseignez ;
- d) si vous organisez, en dehors du cadre de votre activité spécifique d'enseignant définie aux conditions particulières, des activités privées telles que ateliers d'art ou de bricolage, fêtes, revues, promenades, visites d'usines, d'établissements industriels, monuments, édifices publics, châteaux, etc.

JUGE TOUT DE GO POUR INSULTE A MAGISTRAT !

Insolent dans la salle d'audience, un spectateur est condamné illico presto à 3 mois de prison ferme.

Bruxelles – C'est rarissime. Hier, un homme a été condamné immédiatement, *sur les bancs*, dit-on dans le jargon judiciaire, pour avoir insulté la présidence du tribunal correctionnel de Bruxelles.

Mercredi matin, 50^e chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles. Les habitués le savent : l'acoustique y est très mauvaise. Au fond, un homme discute. A plusieurs reprises, la présidente Martine Devos lui demande de se taire. Il faisait semblant de ne pas être concerné.

La présidente insiste. Elle décrit sa tenue vestimentaire. Le ton monte et la présidente lui demande de sortir. Des insultes verbales éclatent. Mais surtout, sur le seuil d'entrée, il exécute un doigt d'honneur. Cette fois, c'en est trop.

La présidente appelle le service de sécurité. Une procédure rarissime se met en route. L'homme va être jugé immédiatement. C'est ce qu'on appelle un délit d'audience. « *En vertu des articles 275 et suivants du code pénal, le tribunal a la possibilité de juger immédiatement un prévenu sur les bancs pour les délits commis à l'audience* », nous a expliqué le procureur Franco.

La peine peut osciller entre 2 mois et 2 ans. Le procureur Franco a réclamé une peine de prison de 6 mois, compte tenu de 2 condamnations figurant déjà au palmarès du prévenu. Ce dernier a déclaré : « *J'étais énervé. Je ne me suis pas rendu compte* ». Le tribunal s'est retiré pour délibérer. Quelques instants plus tard, la 50^e chambre correctionnelle condamnait le prévenu à 3 mois de prison ferme et à une amende de 1.000 euros.

Les magistrats sont souvent insultés à l'audience. La plupart du temps, ils passent l'éponge. Mais cette fois, les insultes et l'insolence étaient vraiment inacceptables.

Philippe Boudart, DH, Jeudi 9 mars 2006

Extrayez les éléments objectifs de cet article de presse.

Où les choses se passent-elles ? Quelles informations nous sont-elles données à ce propos ?

.....

.....

.....

.....

Qui sont les protagonistes principaux ? Que savons-nous d'eux ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment les choses se sont-elles passées ? Retracer le déroulement des faits.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quel but poursuit vraisemblablement la magistrate ?

.....
.....
.....
.....
.....

Quel but poursuit vraisemblablement l'homme qui parle dans la salle d'audience ?

.....
.....
.....
.....

Prenez à présent appui sur ces quelques considérations théoriques.

Le prêtre, le professeur, le père de famille, le représentant de l'Etat, mais aussi le dirigeant syndical ou politique et les membres des couches sociales privilégiées disposaient, jusque dans les années 60, d'**un pouvoir légitime**, d'une autorité liée à leur statut ou à leur fonction. En une trentaine d'années, ces figures de l'autorité ont perdu une bonne part de leurs capacités à imposer une conduite à leurs subordonnés.

Expliquez avec d'autres mots l'idée suivante : l'autorité est un pouvoir légitime.

.....

.....

.....

.....

.....

Dans la situation « insulte à magistrat », qui a du pouvoir ?

.....

.....

.....

.....

.....

« Avoir du pouvoir », qu'est-ce que cela veut dire ?

.....

.....

.....

.....

.....

Dans la situation « insulte à magistrat », qu'est-ce qui donne du pouvoir à la présidente du tribunal ? Et à l'homme qui discute au fond de la salle d'audience ? Et aux agents de la sécurité ?

.....

.....

.....

.....

.....

Y aurait-il des limites à leur pouvoir ? Argumentez.

.....

.....

.....

.....

.....

Anthony Giddens (1987) considère que tout acteur social « compétent » est capable de déployer continuellement, dans la vie quotidienne, une batterie de capacités causales. En d'autres termes, il est capable de « créer la différence » dans le cours des événements. Il est également capable d'influencer les capacités causales déployées par d'autres agents. Cette double capacité est ce que l'on appelle plus couramment « le pouvoir ». Le pouvoir est une dimension de toute action, quelle qu'elle soit : en agissant, chaque acteur est susceptible de modifier l'environnement dans lequel il évolue.

Pour Giddens, le pouvoir n'est ni intrinsèquement nocif ni malsain : il n'est jamais la seule contrainte mais il est avant tout une capacité transformatrice qui repose sur la maîtrise de ressources. En agissant, nous sommes susceptibles de modifier l'environnement dans lequel nous évoluons. Oui mais... nous venons de voir qu'il y a des limites à notre action, qu'il y a des choses que nous ne « pouvons » pas faire, que nous ne sommes pas en droit de faire, que les autres à qui nous avons affaire n'accepteront pas.

Si le pouvoir repose sur la maîtrise et l'usage de ressources (matérielles ou symboliques) qui permettent d'agir sur l'environnement matériel, humain et social, il faut considérer que la capacité transformatrice de notre action en lien étroit avec les règles qui organisent l'échange social.

En d'autres termes, **les ressources dont nous disposons ne sont effectives que si leur usage est légitime ou légitimé.**

Anthony Giddens distingue deux grands types de ressources.

Premièrement, des **ressources d'allocation** : il s'agit de toutes les capacités qui permettent de transformer notre environnement en utilisant des objets, des biens ou des phénomènes matériels. Ces ressources dérivent de l'emprise des humains sur la nature. Plus précisément, il s'agit :

- de la force physique ;
- de la maîtrise d'objets (outils, armes, etc.) ;
- des revenus ou les capitaux économiques ;
- des moyens de production et de reproduction matérielle ;
- etc.

Deuxièmement, des **ressources d'autorité** : il s'agit de ressources non matérielles engagées dans la génération du pouvoir. Elles dérivent de la capacité de contrôler les activités des êtres humains :

- l'organisation du temps et de l'espace de la vie en société : par exemple, le pouvoir d'affecter aux différents professeurs d'une école certaines classes ou de leur attribuer un horaire plus ou moins agréable ;
- la production et la reproduction du corps : par exemple, le pouvoir de définir qui est en droit d'exercer l'art de soigner et de guérir ; qui est en droit d'accéder à la parenté biologique ; qui est en droit d'adopter un enfant ; comment organiser la reproduction des cellules humaines ;
- l'organisation des chances de vie : par exemple, le pouvoir de définir qui est en droit de bénéficier de certains soins médicaux et jusqu'à quel âge ;
- la coordination des personnes dans une société. Pour notre part, nous y ajouterons volontiers **la connaissance des règles qui permettent la coordination des activités humaines** dans une société ou dans un secteur plus restreint de la société (par exemple, une entreprise, une école, une salle de classe, une compétition sportive, etc.).

Commentaires :

.....

.....

.....

.....

Evaluation intermédiaire

Procédez à l'analyse du récit suivant en prenant appui sur les éléments théoriques qui viennent d'être abordés. Ce récit a été rédigé par une stagiaire du master en mathématiques, à finalité didactique. Penchez-vous sur les incidents survenus et sur la façon dont la stagiaire a résolu le conflit survenu avec l'élève au chewing-gum. Pour ce faire, procédez de façon rigoureuse :

- 1) identifiez les protagonistes présents dans le récit ;
- 2) décrivez la succession chronologique des faits, et uniquement des faits (retirez toute considération personnelle ou toute interprétation de la narratrice) ;
- 3) identifiez le but vraisemblablement poursuivi par chacun des protagonistes ;
- 4) identifiez les ressources mobilisées par chacun des protagonistes ;
- 5) précisez ce qui fait problème entre les protagonistes ;
- 6) répondez à la question suivante : l'intervention de la stagiaire était-elle légitime ?

PROVOCATION DELIBEREE !

Lors d'un cours en 6^e année, je remarque un élève qui mâche un chewing-gum. Etant stagiaire, je précise à toute la classe que je n'accepte pas les chewing-gums et lui demande d'aller le jeter à la poubelle.

Cinq minutes plus tard, en passant dans les bancs, je remarque une jeune fille qui, malgré la remarque qui vient d'être faite, mange un chewing-gum. Je lui demande donc d'aller elle aussi le jeter à la poubelle. Au même moment, un élève me pose une question et je me dirige vers le tableau pour y répondre, mais je remarque que la jeune fille concernée ne bouge pas de sa place. Je lui ordonne donc plus sèchement de se lever pour jeter son chewing-gum mais elle me répond : « Mais je ne l'ai plus, Madame ! ».

Je lui réplique alors : « J'espère pour toi qu'il n'est pas collé en-dessous de ton banc, sinon tu les nettoieras tous ».

Elle finit par me montrer qu'elle l'a emballé dans un petit bout de papier mais vu sa façon d'agir et sa façon de me répondre, elle m'a délibérément provoquée.

Durant cette partie de la formation, nous vous inviterons à interroger les façons dont on établit des règles dans les écoles, leur orientation et leur contenu, les façons dont on contrôle leur respect et les sanctions qui sont prises en cas d'infraction aux règles établies. Ces façons et ces modalités sont-elles conformes au projet d'éducation citoyenne qui a été fixé par le législateur ? Nous partirons du postulat qu'il n'est guère efficace d'organiser cette formation citoyenne sous la forme d'un cours qui lui serait spécifiquement dédié, si le fonctionnement de l'établissement scolaire est contraire aux principes constitutifs de la citoyenneté contemporaine.

D'une part, l'éducation à la citoyenneté doit être inscrite au cœur même de l'organisation du travail quotidien en classe, au cœur même du processus d'apprentissage et de gestion du groupe classe. Il s'agirait alors de favoriser l'engagement actif de chacun des élèves, l'acquisition et l'exercice d'un sens critique et l'émergence d'un principe de solidarité dans la classe.

D'autre part, la gestion des incidents survenus en classe doit s'inscrire dans un souci d'éducation citoyenne. En termes assez simples, les conflits, les écarts de conduite,... ne peuvent pas être gérés « n'importe comment ». Au contraire, ils constitueront des moments précieux pour éduquer chaque élève aux principes essentiels d'un Etat de droit. Ces principes ne sont pas nombreux : nous aurons l'occasion de les identifier au départ des problèmes que nous allons aborder dans les pages qui suivent.

L'éducation à la citoyenneté constitue à nos yeux un tremplin pour l'intégration sociale : la vie sociale et les échanges entre des individus singuliers et aux intérêts parfois divergents ne seraient pas possibles si la liberté individuelle ne s'exerçait pas dans des limites claires, si ces limites n'étaient pas connues et comprises ou si elles n'étaient pas acceptées. Ces limites ne doivent pas être comprises uniquement en termes de contraintes mais aussi en termes de supports pour l'émancipation individuelle.

En tant qu'agent essentiel de l'éducation des jeunes générations, l'école ne peut donc faire l'impasse sur ce triple défi :

- fixer des limites claires, c'est-à-dire définir ce qui n'est pas négociable et délimiter de la sorte le cadre au sein duquel l'expérimentation individuelle et collective sera possible ;
- faire connaître ces limites et leur justification ;
- préciser les sanctions encourues en cas d'infraction et la façon dont ces sanctions seront appliquées (procédures).

Le sociologue Constantin Xypas (2003, *Les citoyennetés scolaires*, PUF, Collection Education et Formation) identifie quatre dimensions constitutives de la citoyenneté :

1. politique
2. juridique
3. éthique
4. affective

La **dimension politique** de la citoyenneté recouvre la participation au débat et à l'expression démocratique, la confrontation des opinions dans un espace pacifié.

La **dimension juridique** recouvre la sphère des droits individuels : les enfants et les jeunes sont déjà des sujets de droits dans chaque pays signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989). Toutefois, ils sont encore que des citoyens en devenir. Il s'agit alors de les former aux principes fondateurs d'un Etat de droit.

La **dimension éthique** renvoie aux valeurs qui orientent l'image d'une vie « bonne ». Ces valeurs sont variables, selon les contextes historiques et sociétaux. Dans sa version occidentale actuelle, être citoyen, c'est être soucieux d'un développement durable, du devenir et de la protection de l'humanité et de la planète, être attaché à un équilibre écologique, aux droits des minorités et adopter l'identité d'un « citoyen du monde ».

Enfin, la **dimension affective** renvoie au sentiment d'appartenance et d'attachement à autrui, à la solidarité entre chaque membre d'une même communauté : en d'autres termes, ressentir les émotions associées au vivre ensemble, aux responsabilités partagées.

Trop souvent, l'éducation citoyenne est abordée sous l'angle politique : dans les établissements scolaires, on ouvre des lieux d'échange et de débat. Parfois, les initiatives vont un peu plus loin, et peut-être bien... trop loin.

Nous pouvons ainsi nous questionner sur l'expérience relatée dans le numéro 23 du magazine « Prof » (2014). Le titre est d'emblée discutable.

QUAND TOUTE L'ECOLE CONSTRUIT LA LOI

Depuis six ans, l'Institut de la Sainte-Famille, à Schaerbeek, réunit élèves et enseignants dans un conseil de citoyenneté, espace de discussions et d'échanges.

C'est en 2008 qu'est né le projet de créer un conseil de citoyenneté, avec l'objectif de diminuer les incivilités, d'augmenter le bien-être et les résultats scolaires.

Au début de l'année scolaire, lors d'un mini-forum, chacune des 32 classes propose des règles pour vivre ensemble. Les éléments communs forment « la loi », présentée à tous lors d'une fête et affichée dans toute l'école. Chacun, jeune ou adulte, s'engage à la respecter. Ensuite, il s'agit de la faire appliquer à travers le conseil de citoyenneté

où se retrouvent chaque semaine un élève par année (élu par ses pairs), un enseignant volontaire par degré, la directrice, un éducateur et le coordinateur.

Ce conseil fait respecter la loi dans les situations difficiles en mettant en place une logique de réparation, en proposant et en faisant appliquer punitions et réparations. Il encourage, voire aide des initiatives positives dans l'école : radio dans la cour de récréation, sensibilisation à la sécurité routière,... Il accueille les nouveaux élèves et mène à bien un projet collectif annuel.

L'an dernier, c'était l'installation de bancs dans la cour de récréation. Précédemment, le projet choisi a abouti à un règlement modifié : désormais, les élèves peuvent utiliser le GSM de manière silencieuse (envoi de SMS, audition de musique avec des écouteurs durant les récréations). Et les adultes sanctionnent plus systématiquement les écarts à ce règlement (l'emploi du GSM en classe, par exemple).

« Le conseil peut proposer, mais pas décider, explique Bruno Derbaix, son coordinateur. Les décisions sont encadrées par les adultes et le directeur a le droit de véto. Mais les enquêtes le montrent : beaucoup d'élèves estiment qu'ils ont leur mot à dire, qu'ils sont dans une école où on les écoute. Et surtout où il est possible d'agir ». M. Derbaix le précise : « Mettre en place ce conseil dans l'école suppose de relever trois défis. D'abord, instaurer un changement de culture. Car il y a chez des enseignants la peur de perdre leur position de maître dans leur classe, de devoir justifier aux élèves le bien-fondé de leurs choix, de devoir en faire plus et que l'innovation ait raison de l'expérience de certains. Et puis, il faut surmonter la difficulté de communication dans l'école pour éviter que le travail du conseil soit méconnu. Enfin, construire une réparation en lien avec une incivilité et permettant de servir de levier pour la collectivité prend plus de temps. Mais c'est un investissement car en contribuant à la pacification de l'école, cela amène en fait une diminution à terme des incivilités et donc un gain de temps ».

Commentaires :

.....

.....

.....

Pour notre part, nous considérons que l'éducation citoyenne exige bel et bien un cadre commun de référence, mais ce cadre ne peut être totalement négocié au sein de l'établissement scolaire, parce que nous nous situons à ce moment à un niveau de régulation normative trop bas. En d'autres termes, il faut prendre acte du fait que des questions ne relèvent pas de l'école et il faut apprendre à chacun à considérer les actes qu'il pose en regard des repères qui valent à l'échelle de la société dans son ensemble.

Considérons les cas de figure suivants pour y déceler les fautes commises et identifier les plus « graves » de ces fautes.

Pour ce faire, il faudra prendre appui sur le tableau récapitulatif (page 23).

Commençons par le témoignage d'un enseignant, diplômé en psychologie, n'ayant aucun titre pédagogique (sa formation est en cours).

UN MOTIF DE RENVOI !

Le jeudi 12 février, je donnais un cours de psychologie de la petite enfance. Je surprends Sami en possession d'un petit pistolet de couleur dorée. Croyant qu'il s'agit d'une arme de pacotille, je lui demande de la remettre immédiatement dans le fond de sa mallette. Il s'exécute sans discuter. Gontran me montre également qu'il dispose d'une arme : un gros pistolet. Il tire à vide plusieurs fois vers le sol puis le remet dans sa mallette. Je leur signale qu'il est interdit d'apporter des armes en classe et qu'ils risquent le renvoi. J'exige de ne plus voir ces objets. J'ai toujours la conviction qu'il s'agit d'armes de pacotille.

Je donne cours normalement pendant un quart d'heure. Alors que je suis tourné vers le tableau, j'entends Orlando se plaindre : je me retourne ; il a sa tête dans les mains. Je me dirige vers lui et constate qu'il a une blessure au niveau du front. Un petit trou rond provoqué par la projection d'un objet de petite taille tel un éclat de métal ou de bois. Il me regarde et me dit : « Ce n'est pas grave, il ne s'est rien passé ». Sami se tourne vers Gontran et lui dit : « Je croyais qu'il était vide ! ». Je ne sais qui, de Sami ou de Gontran, a visé Orlando avec son arme.

Je m'énerve en leur signalant qu'apporter une arme en classe est un motif de renvoi. Gontran et Sami me demandent d'oublier l'incident. Je leur dis que je vais réfléchir et qu'en attendant ma décision, je ne veux plus aucun écart au cours.

Je m'assieds à mon bureau pour réfléchir à la situation. Soudainement, Gontran se lève et court vers le tableau armé de son gros pistolet en le pointant vers moi. Il tire à vide plusieurs fois, ensuite pointe l'arme vers la fenêtre puis vers un autre élève. Je saisis son arme et constate qu'il s'agit d'une arme réelle qui possède un chargeur à munitions.

Je range mes affaires, garde l'arme en main et me dirige vers la porte en leur signalant que je vais rendre compte de l'incident à la direction. Sami et Gontran, suivis d'Orlando, m'interpellent : « Espèce de connard. Tu n'as jamais été qu'un faux cul de première » ou encore : « Si tu mets à la porte mon copain, cela ne se terminera pas là ». Je demande confirmation, il me répète la menace.

Me souvenant de mon expérience dans une autre école où un élève m'attendait à la sortie de l'école avec un couteau, je suis pris par la peur. Pour éviter la confrontation physique, je me

rassieds à ma table et tente de les raisonner mais la menace reste. Gontran reprend alors son arme que j'avais déposée devant moi puis sort de la classe en claquant la porte.

Quelques instants plus tard, la sonnette retentit. Je quitte la classe encadré des élèves. Sami me colle littéralement pour vérifier si je ne vais pas à la direction. Je suis retourné directement chez moi et me suis demandé quoi faire car je craignais les représailles.

Les fautes commises :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les fautes les plus graves :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Témoignage d'une enseignante en fonction dans une école secondaire, à qui il avait été demandé de relater une situation de violence à laquelle elle avait été confrontée.

UN MANQUE DE RESPECT ET DE VULGARITE !

Classe de 3^e professionnelle boulangerie au cours de géographie, un lundi en première heure de l'après-midi (après le dîner et la récréation). Deuxième étage du bâtiment, sachant que la direction et le bureau des éducateurs se situent au rez-de-chaussée.

Un élève me demande au moins trois fois d'affilée pour aller aux toilettes. Je hausse le ton fermement en lui disant : *« C'est la dernière fois que je le dis. Non, c'est non ! Tu as eu la récréation pour y aller. Si tu insistes encore, je te colle – 5 pour remarques répétées et un deuxième pour refus d'obtempérer ! »*. Il faut savoir que cet élève fait le même cirque tous les lundis et qu'à chaque fois, c'est non. Son voisin me demande la parole et me dit : *« Madame, il veut aller aux toilettes pour se tirer une doguette et vu que c'est un peu de votre faute, vous pourriez l'y accompagner »* (Note : « se tirer une doguette » = se masturber).

Silence totale dans la classe, tout le monde est choqué par cette réflexion. Les remarques furent alors : *« T'as entendu ce que tu as dit ? »*, *« Tu te rends compte que c'est une prof ?! »*, *« T'es pas bien ou quoi ?! »*,... Je stoppe les conversations et demande à l'élève son journal de classe (qu'il me donne sans problème) et je le préviens que le sujet est suspendu mais pas clos, que dès l'intercours j'irai à la direction demander une sanction importante voire « définitive ». Le cours se termine sans encombre, chacun fait son travail.

A la fin du cours, l'élève vient me présenter ses excuses, en m'expliquant qu'il ne s'est pas rendu compte de ce qu'il disait sur le moment. Je coupe court à ses explications : *« J'entends bien que tu es désolé, mais je peux pas laisser passer cela. Je suis déçue et dégoûtée par un tel manque de respect et de vulgarité »*.

J'expose les faits au coordinateur de l'implantation et demande une retenue pour cet élève. Le coordinateur renforce ma sanction et notifie dans le journal de classe de l'élève un jour de renvoi à domicile le lundi suivant. Il aura du travail et devra se remettre en ordre pour les cours qu'il va manquer. Je donne du travail à l'élève (moitié géographie et moitié réflexion sur ses actes).

Les fautes commises :

.....

.....

.....

.....

.....

Les fautes les plus graves :

.....

.....

.....

.....

.....

Témoignage d'une étudiante à qui il était demandé de raconter un événement difficile vécu en classe. Elle fait part d'un incident dont elle a été le témoin.

UNE CHANSON POUR LES GONZESSES

Le professeur titulaire du cours de morale dans un établissement secondaire est absent pour une durée importante et est remplacé par un jeune enseignant. Ce dernier a un look non conventionnel et un physique chétif. Il a tenté d'instaurer un climat de convivialité fonctionnant sur un mode relationnel amical. Il décide d'étayer son cours par l'analyse d'une chanson actuelle.

Très vite, il ne parvient plus à contrôler l'assemblée et la situation lui échappe.

L'enseignant : *Moi qui voulais vous faire plaisir en travaillant sur une chanson...*

L'assemblée : *Hé, M'sieur, elle est naze cette chanson. C'est pour les gonzesses !*

L'enseignant : *Non. La preuve, moi, j'aime beaucoup.*

L'assemblée : *Oui mais vous, M'sieur... Et les étudiants miment les attitudes stéréotypées d'un homosexuel.*

L'enseignant : *Je ne vois pas où vous voulez en venir. Ce n'est pas le sujet. On va reprendre l'interprétation des paroles.*

L'assemblée : *Oh non, M'sieur... On termine le cours plus tôt ?*

L'enseignant : *Bon. On va terminer l'analyse du refrain et je vous laisse.*

L'assemblée : *Trop cool, M'sieur !*

Les fautes commises :

.....

.....

.....

Les fautes les plus graves :

.....

.....

.....

.....

.....

Extrait du compte-rendu d'une expérience vécue par un enseignant en fonction dans une école secondaire, relaté lors d'une formation continuée.

IL PRENAIT QUELQUES LIBERTÉS

Un élève arrive en classe et il lance une banane à l'autre bout de la classe dans la poubelle...

Cela faisait déjà quelques cours qu'il perturbait le cours et prenait quelques libertés...

Et je commençais à m'impatienter, à ne plus savoir comment réagir.

J'ai donc pris son sac et lui ai demandé de sortir, un peu plus énervé qu'à mon habitude et d'une manière plutôt brutale (je lui ai dit : « Dégage ! »). Les événements passés m'ont poussé à réagir ainsi (feu dans ma classe et plastique brûlé, etc.).

Et il a répliqué en prenant ma trousse qui se trouvait sur mon bureau et l'a jeté à terre...

Comment réagir ?

Les fautes commises :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les fautes les plus graves :

.....

.....

.....

.....

.....

Extrait d'un témoignage relaté lors d'une formation continuée par un enseignant en fonction dans une école secondaire.

LANCE-FLAMMES EN SALLE D'ETUDES

Je surveillais une classe en étude. Je ne connaissais ni la classe ni le local où je ne donnais jamais cours. Je me trouvais au bureau du professeur sur l'estrade. La classe était toute en longueur avec deux rangées de bancs collés les uns aux autres. Il était donc impossible d'aller directement vers un élève sans contourner l'ensemble des bancs.

En deux secondes, un élève a pris un briquet et du déo. Il a dirigé le gaz vers un condisciple et l'a allumé avec le briquet. Une flamme énorme s'est immédiatement dirigée vers l'élève. Heureusement, celui-ci avait vu ce que préparait son voisin et s'est retiré juste à temps.

Je n'ai eu que le temps de crier avant de me diriger le plus vite possible vers l'auteur des faits, de lui confisquer son matériel et de l'envoyer auprès des éducateurs. J'ai dû ensuite calmer la classe, qui dans un premier temps, avait trouvé cela drôle. J'ai ensuite essayé de leur faire comprendre le terrible danger qu'avait vécu leur condisciple et la folie d'un tel acte. Après le cours, je suis allé trouver l'élève fautif et j'ai également essayé de lui faire comprendre la gravité de son geste.

Les fautes commises :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les fautes les plus graves :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Témoignage d'une enseignante en fonction dans une école secondaire.

VOTRE COURS EST CHIANT !

Classe : 3^{ème} P mécanique, 13 garçons entre 14-17 ans. Aucune motivation par rapport à l'option.

Cours : religion, 2 heures/semaine.

Thème : dans votre vie quotidienne et dans l'actualité, quelles sont les situations de racisme que l'on peut rencontrer.

Arrivés en classe, les élèves doivent se lever et se taire (règlement interne).

Avant qu'ils se taisent, il faut minimum 5 à 10 minutes. Je reste aussi debout. Quand ils sont calmés, ils s'asseyent et prennent leur cours. Je commence le cours et je pars de leur vécu personnel. Un à un, ils prennent la parole ; le débat se fait facilement.

Deux élèves discutent entre eux, assez fort, de foot et des résultats du match.

Je leur fais une demande de se taire, d'écouter les autres et de suivre le cours. Sans succès.

Deuxième remarque. Sans succès.

A la troisième remarque, je leur demande leur journal de classe pour y noter une remarque. L'un l'apporte sans problème et reconnaît déranger la classe ; l'autre ne veut pas. J'insiste. Il me dit : « *Votre cours est chiant, vous ne faites que parler et j'ai pas à vous écouter. Je ne suis pas là pour ça...* ». Le ton monte de son côté. J'essaie de répondre calmement malgré mon énervement.

Au bout de plus ou moins 5 minutes, l'élève me jette son journal de classe.

Je lui demande de le reprendre et de me le donner correctement. Encore 5 minutes de débat avant qu'il ne le fasse. Je note ses dires au JDC et lui signale qu'à la fin du cours, nous irons chez le préfet de discipline pour discuter ensemble.

Là, il me dit : « *Vous n'êtes qu'une salope de toute façon, moi je n'écoute pas les femmes !* ».

Je note ses dires.

A ce moment, le cours se finit. Les élèves sortent et lui aussi, malgré mon refus.

Je me rends chez le préfet, lui explique la situation, lui donne le JDC de l'élève.

Fin.

Le préfet a eu une rencontre avec l'élève (sans moi). L'élève a eu une retenue de 3 heures pour ses propos. L'affaire est classée pour lui.

J'ai toujours des difficultés avec cet élève.

J'ai discuté avec l'élève avant le cours de son comportement. Il a écouté mais n'a rien dit.
Dialogue de sourds.

Les fautes commises :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les fautes les plus graves

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Témoignage d'une étudiante de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) qui relate un incident observé dans une école technique. La narratrice est assise au fond de la classe et elle va décrire « la pire scène à laquelle elle a assisté ».

UN CHEWING-GUM COLLE DERRIERE LES DENTS

Le professeur (23 ans d'expérience) est sympathique et très dynamique, il semble avoir un bon contact avec ses élèves et donne sa leçon avec beaucoup d'enthousiasme, un grand nombre d'élèves l'écoutent avec un intérêt manifeste et participent activement. Une jeune fille au troisième rang (sur cinq) est affalée sur sa chaise et mâche du chewing-gum sans discrétion, elle ouvre grand la bouche et la referme bruyamment. Le professeur s'interrompt, regarde l'élève et lui dit gentiment (je change le prénom) : « Nejma, va jeter ton chewing-gum dans la poubelle ». Il enchaîne aussitôt avec le cours qui captive pratiquement tout le monde. L'élève se lève, se dirige vers le fond de la classe, se penche au-dessus de la poubelle et revient à sa place.

Après quelques minutes, le prof qui se déplace beaucoup, s'arrête devant l'élève et renouvelle sa demande : « Jette vraiment ton chewing-gum, s'il-te-plaît ». Même scénario : elle va vers la poubelle, se penche et revient à sa place. Quelques instants plus tard, le prof, tout en continuant son exposé, va au fond de la classe, prend la poubelle sous son bras et la plante devant Nejma : « Alors, tu le jettes ? ». S'en suivent une série de répliques qui plongent la classe dans le silence absolu. Je suis moi-même effarée devant tant de violence verbale. Alors que le professeur a toujours formulé ses demandes avec calme, l'élève (toujours assise) redresse le torse et hausse la voix avec de plus en plus d'agressivité : « Non, mais j'hallucine, quoi ! J'hallucine ! J'ai ch'té mon chewing-gum. Vous délirez ou quoi ? Je l'ai ch'té, p... ». L'enseignant reste calme, mais il parle très fermement : « Non, tu ne l'as pas jeté. Je viens de le voir dans ta bouche parce que tu n'es même pas discrète. Tu le jettes immédiatement ! ».

L'histoire ne finit pas là. L'élève réplique que le professeur voit mal, qu'il la cherche. Elle ouvre la bouche pour montrer qu'elle n'a rien. Là-dessus, le professeur se met à rire et lui dit de garder la bouche ouverte parce que le chewing-gum qu'elle a collé derrière ses dents va finir par tomber tout seul. Rires de la classe.

L'élève jette le chewing-gum dans la poubelle que le professeur tient toujours. Celui-ci remet la poubelle à sa place et reprend son cours comme si de rien n'était. La sonnerie retentit et le prof interpelle Nejma : « J'ai à te parler ». L'élève reste, se tient mal, elle a le regard « mauvais » et fixe le prof droit dans les yeux. Celui-ci lui dit à peu près ceci : « Tu veux prouver quoi, Nejma ? Que tu as le contrôle ? Que tu es plus forte que le prof ? Ecoute, si tu as besoin de moi, je serai là. Ici, tu m'embêtes. Tu as signé un contrat en début d'année : on ne mange pas, on ne boit pas, on n'a pas de GSM au cours. Point ! ». L'élève ne dit rien et part en claquant la porte.

Les fautes commises :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les fautes les plus graves

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les trois comptes rendus qui suivent mettent en évidence un problème qui tend à soulever des débats passionnés dans les écoles.

RANGE TON GSM !

Extrait du compte-rendu d'une expérience vécue par une enseignante en fonction dans une école secondaire, à qui il avait été demandé de relater un fait de violence physique dont elle aurait été la victime ou le témoin.

Contexte : cours d'anglais, 4h/semaine, classe de 5^e année professionnelle option travaux administratifs.

Description : Un élève est en train de rédiger un SMS sur son GSM. Je le vois et je lui demande de ranger son GSM. Malgré ma demande, il continue et me dit : « Attendez ! ». Je lui

demande une seconde fois gentiment, puis une troisième fois plus sèchement. L'élève ne s'exécute pas. Je tends la main pour lui confisquer son GSM. Il s'énerve, se lève et lance son GSM à travers la classe ainsi que ses cours. Il me dit d'aller me faire foutre, que de toute façon mon cours c'est de la merde. Il ramasse son GSM et se rassied !

Réaction immédiate : Je lui demande de sortir et de se rendre chez la préfète de discipline. Il refuse à plusieurs reprises. J'envoie un élève chercher la préfète de discipline qui vient le chercher en classe.

Sanction : Après une discussion avec la préfète de discipline, il ressort que l'élève a un souci d'ordre personnel. Son comportement mérite une sanction. Sa situation est néanmoins prise en compte. Il aura des heures de colle (au lieu d'un jour de renvoi).

Les fautes commises :

.....
.....
.....
.....
.....

Les fautes les plus graves :

.....
.....
.....
.....
.....

IL NE VEUT PAS ME DONNER SON GSM

Cours de français. Un élève est au téléphone en début de cours. Il essaye d'être discret mais je le vois et m'approche de lui. Il ne se rend pas compte que je suis là et quand je lui demande de raccrocher, les choses « s'emballent ». Il raccroche mais ne veut pas me donner son téléphone que je veux lui confisquer (cfr règlement de l'école). Le ton monte, les insultes et tutoiement fusent. Je décide de l'exclure du cours, il continue les insultes et lance son journal de classe et son plumier à travers la classe. Il shoote dans sa chaise et son banc puis sort.

MES AMIS VOUS REGLERONT VOTRE COMPTE !

Lors d'un examen de sciences avec des élèves de 4P, j'avais exigé que les GSM restent dans le cartable. Une élève laissa son GSM sur les genoux et profita que je sois dans une autre rangée pour tricher avec celui-ci.

Arrivée à sa hauteur, je lui pris son GSM et c'est à ce moment que, prise en flagrant délit, elle se met à crier, m'insulter et me menacer : « Si j'ai zéro, mes amis vous attendront à la sortie de l'école pour régler votre compte ». Je ne voulais pas perturber la classe qui était en examen et ne répondis pas. A la fin de l'examen, je lui remis son GSM. A la correction, elle avait tout juste la moitié. Je lui ai mis zéro pour triche. J'ai été trouver la directrice qui m'a dit que dans son école, elle n'avait jamais eu de cas de « menaces ». Je n'ai rien eu.

Le dernier compte-rendu est plus bref, mais plus complexe. Voici ce que nous écrivait un enseignant en fonction dans une école secondaire lors d'une formation continue.

UNE CIGARETTE A L'OREILLE

Pour moi, la difficulté résulte dans le fait que j'ai beaucoup de mal à répondre à la provocation. Par exemple, un élève a saisi une cigarette en classe, il l'a mise à son oreille, attendant une réaction de ma part. Il se met ainsi en avant vis-à-vis des autres.

Les fautes commises :

.....
.....
.....
.....

Les fautes les plus graves :

.....
.....
.....
.....

Lisez attentivement le texte qui suit. Auprès de quel étudiant ou de quels étudiants l'enseignant devrait-il d'abord intervenir ? Argumentez brièvement votre réponse.

UNE CLASSE PARFAITE

Il est huit heures et demie. Le cours a débuté il y a deux minutes. Rapidement, le professeur a distribué aux élèves un texte et un questionnaire. Aussi rapidement, les élèves se sont mis au travail. Dans un silence parfait.

Satisfait, le professeur les regarde.

1. Alain fait des bulles avec un chewing-gum ; la première a échoué, la deuxième va éclore.
2. Ali se balance sur deux des quatre pieds de sa chaise et a atteint le point d'équilibre. Dans cette posture, il lit le texte et arrive à surligner.
3. Agnès lit les messages sur son téléphone, puis visiblement satisfaite, range le GSM dans son sac et se remet au travail.
4. Autour de son bureau et au pied du tableau, le professeur découvre des dizaines de morceaux de craie par terre et des impacts au tableau.
5. Au fond de la classe, Julien, tout à son travail, remet machinalement sa casquette sur sa tête (le règlement d'ordre intérieur en interdit le port).
6. Dans le sac à dos de Gaspard – 1m60, 90 kilos –, vous distinguez trois paquets de chips (Grills, Paprika, Pickels), deux cannettes de Red Bull, une cannette de Coca, une boîte de chiques, deux Snickers.
7. Le jeans baggy de Clovis laisse entrevoir un slip de marque « Calvin Klein ». Il se lève de sa chaise pour remonter quelque peu son pantalon.
8. A côté de Clovis, Jessica renifle bruyamment à deux reprises, avant de demander un mouchoir à son voisin.

.....

.....

.....

.....

.....

3^{ème} partie

Les sanctions adéquates

Nous venons de réaliser une première tâche : identifier ce qui pose vraiment problème dans les incidents relatés ou, en d'autres termes, distinguer les fautes majeures et les péripéties mineures.

Passons à présent à une deuxième tâche, nécessaire dans le cadre de la mission d'éducation citoyenne dont l'Ecole est investie : ajuster les sanctions à la faute commise.

Considérons un premier cas de figure. La scène suivante est extraite d'un reportage « Une vie de prof », décrivant une année scolaire dans un collège d'une Zone d'Education Prioritaire à Saint-Denis (France). Dans cet extrait, l'enseignante saisit fermement le bras de l'élève et l'oblige à lui tendre son carnet de correspondance en la regardant dans les yeux.

Commençons par identifier les acteurs présents dans la classe au moment où la caméra s'y attarde.

.....
.....
.....

Disséquons à présent cette scène, en ne perdant pas de vue que la séquence a été découpée au montage.

1°) Quel est le but poursuivi par l'enseignante ?

.....
.....
.....
.....

2°) Quels moyens l'enseignante a-t-elle utilisés pour parvenir à ses fins ?

.....
.....
.....
.....

3°) Quelle a été l'issue de cette interaction ?

.....
.....
.....
.....

4°) Relevez les différents moments où l'un des protagonistes a fait usage de la force physique et commentez-les.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5°) Dans le règlement de cet incident, il y a des choses étonnantes, si nous situons la situation dans le contexte actuel d'une école chargée de mettre en œuvre une éducation citoyenne.

Pour notre part, nous avons pointé :

- la demande relative au carnet de correspondance ;
- la réaction de l'enseignante envers l'élève qui lui tend son carnet de correspondance ;
- le départ de l'éducateur de la classe.

En quoi ces trois actes sont-ils discutables ?

Premièrement, l'enseignante demande le carnet de correspondance.

.....
.....
.....
.....

Deuxièmement, l'enseignante saisit le bras de l'élève qui lui tend son carnet de correspondance.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Troisièmement, l'éducateur a quitté la classe.

.....

.....

.....

.....

.....

Dans cette situation, les acteurs étaient-ils encore dans une classe et dans une école ? Argumentez.

.....

.....

.....

.....

Comment dès lors sanctionner efficacement la conduite des deux élèves dans le cadre d'une école chargée d'éduquer à la citoyenneté ?

.....

.....

.....

.....

.....

Sur base de cette première analyse et de ses apports, envisageons les cas de figure suivants. Comme dans le cas de l'enseignante d'anglais du Collège De Geyter, le professeur y est témoin d'un incident.

IL A RECOMMENCE LA SEMAINE SUIVANTE !

Extrait du compte-rendu d'une expérience vécue par une enseignante en fonction dans une école secondaire, relatée lors d'une formation continuée.

Lors d'un cours de pratique au centre équestre, un élève de 3^{ème} année trouvait amusant de jouer à cache-cache. Exemples : se cacher dans une brouette sous une bâche ; se cacher derrière les ballots de paille et de foin, et surtout fumer derrière ceux-ci.

Rentrée à l'établissement scolaire : discussion entre l'élève, la direction, l'accompagnateur et moi-même. Malgré cette discussion sur les risques de fumer en présence de paille et de foin, l'élève a recommencé la semaine suivante.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....

Ce témoignage a été recueilli auprès d'une enseignante à qui il était demandé de relater une situation de violence survenue à l'école.

DEUX CHOIX S'OFFRAIENT A MOI

J'étais en classe avec des élèves de 2^e différenciée (des élèves en difficultés, au début de l'enseignement secondaire). Au cours de la correction d'un exercice au tableau, j'entends un élève qui se moque d'un autre qui se trouve au premier banc. Je calme l'élève moqueur en lui demandant son journal de classe afin qu'il arrête. Malheureusement, à peine le dos tourné pour faire la correction, le jeune recommence. Je décide alors de lui mettre une note dans son journal de classe, mais le mal est fait. L'élève ayant subi les moqueries se rebelle et prend une poubelle métallique, l'envoie à travers la classe pour se venger. Malheureusement, il ne touche pas la bonne personne et c'est une jeune fille qui se retrouve blessée. L'élève (celui qui a lancé la poubelle) sort de la classe en courant et pleurant, suivi de celui qui s'était moqué de lui (fâché de voir qu'il aurait pu être blessé). Deux choix s'offraient à moi : me lancer à leur poursuite et laisser les 15 autres élèves de la classe, ou rester et attendre. Fort heureusement, les deux élèves se sont rendus chez la directrice et c'est elle qui a pu désamorcer cette situation après que je lui ai relaté les faits. Les deux élèves ont été punis et des excuses ont été exigées envers la jeune fille blessée.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....

Récit d'une expérience vécue par une stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) durant un de ses stages. Les choses se passent lors d'un cours d'anglais (deuxième langue) dans une classe de 5^e année de l'enseignement général ; l'incident relaté survient après un travail de groupe.

IL AVAIT DIT ÇA JUSTE POUR RIRE

La première activité en sous-groupe touchant à sa fin, je pressai les élèves de se remettre à leur place, en veillant à ce que ce changement se fasse assez rapidement afin de ne pas perdre la dynamique de travail qui s'était instaurée. J'entamai sans attendre la mise en situation de l'activité suivante. Les élèves, toujours pris au jeu, participaient bien, les doigts se levaient de tous côtés, en particulier du côté gauche de la classe. Je leur donnais la parole et notais leurs réponses au tableau avant d'interroger les suivants pour compléter ma liste. C'est alors que je remarquai du côté droit de la classe une de mes étudiantes qui pleurait à chaudes larmes.

Je m'arrêtai dans mon élan et m'empressai de lui demander ce qui n'allait pas – ce qui ne manqua pas d'attirer l'attention des autres élèves qui tout comme moi, absorbés dans l'activité jusque-là n'avaient pas remarqué le désarroi de leur condisciple. La jeune fille ne voulait pas me répondre, m'assurant que ce n'était rien. Je réinsistai une deuxième fois mais j'obtins à nouveau la même réponse. Cependant, elle continuait à pleurer et les regards des autres élèves se faisaient plus insistants. Je me retrouvai partagée entre la jeune fille en pleurs, d'une part, et d'autre part, le reste de la classe et l'activité si bien commencée. Ne pouvant laisser tomber ni l'un ni l'autre, je confiai la gestion de l'activité à une des élèves (américaine) afin de pouvoir me consacrer à la jeune fille. Je m'agenouillai près d'elle afin de m'enquérir à nouveau de ce qui n'allait pas. Elle finit par me dire, entre deux sanglots, qu'elle en avait marre que l'on fasse de mauvaises blagues sur les arabes (Fatima-Zarha est d'origine marocaine ; c'est une élève travailleuse, très douce et polie). Je fus abasourdie par sa réponse, le thème des exercices et du chapitre ne portait en rien sur le racisme. A force d'insistance, elle finit par m'expliquer, toujours sanglotante, que Thomas, le garçon assis derrière elle, lui aurait dit qu'un jour, elle irait se faire sauter avec une bombe ! Sous le coup de la surprise, je ne pus alors m'empêcher de lâcher un « Quoi !?!? » bien audible. Choquée par cette remarque et sachant que les autres élèves, même s'ils s'impliquaient bien dans l'activité, gardaient malgré tout une oreille attentive sur ce qui se passait dans notre coin de la classe, j'insistai pour que nous sortions tous les trois régler cette affaire – grave selon moi – dans le couloir. Fatima-Zarha refusa encore, m'assurant que ça allait aller, que ce n'était pas grave, qu'« il ne l'a pas fait exprès ». Encore abasourdie de ce que je venais d'entendre, je ne savais pas trop comment réagir. Je me retournai vers Thomas et lui demandai sans détour : « Ça ne va pas, non ? Te rends-tu compte de ce que tu viens de dire ??? ». Et non, Thomas n'avait pas l'air de s'en rendre compte. Pour lui, il avait dit ça juste pour rire, pas pour la faire pleurer ; il s'en excusait d'ailleurs (même s'il a plutôt l'air de se dire qu'il n'y a vraiment pas de quoi pleurer pour une si petite blague de rien du tout). Sur un ton cassant, je lui dis qu'il ferait vraiment bien de surveiller ses propos car un jour, ça allait lui attirer de gros ennuis. Sa désinvolture et ses petites piques qu'il lance de temps à autre (mais qui n'avaient jamais, à ma connaissance, atteint un tel stade) risquent sans doute de se retourner contre lui et lui jouer de sacrés tours.

Les mots me manquaient pour lui faire comprendre à quel point ce qu'il venait de faire était grave, la classe s'intéressait de moins en moins à l'activité et de plus en plus à notre petit aparté, Fatima-Zarha désirait que tout cela se calme et ne plus être le centre de l'attention ; je décidai finalement de suivre son désir. Elle s'était calmée, je repris l'activité pour les dix minutes restantes, sans oublier Thomas dans un coin de ma tête, bien déterminée à ne pas en rester là.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....

Le témoignage qui suit a été recueilli auprès d'une enseignante en fonction dans une école secondaire, à qui il avait été demandé de relater une situation scolaire difficile.

IL VAUDRAIT MIEUX QUE TU SORTES...

Classe de 5^e professionnelle composée de 17 garçons (option fer/bois) et de 8 filles (option couture). Cours de français donné par Melle Amélie, une jeune enseignante, dans le cadre d'un intérim d'une durée de 3 mois.

La journée débute et les élèves arrivent en classe. Melle Amélie les invite à s'asseoir. Saïd, un élève souvent turbulent, s'installe dans le fond de la classe. Il semble contrarié et particulièrement mal disposé. Melle Amélie débute son cours et constate après quelques minutes que certains élèves discutent à voix basse. Avant même qu'elle ait pu réagir, Saïd se lève et frappe violemment son voisin de banc. Le visage de ce dernier se retrouve rapidement couvert de sang. Saïd reste debout et fixe méchamment l'élève qui l'a frappé. Celui-ci sort un mouchoir de sa poche et s'éponge tant bien que mal le visage. Les autres élèves de la classe restent figés et muets. Melle Amélie, elle aussi, est atterrée.

Après quelques secondes de silence, Melle Amélie dit d'une voix tremblante : « *Saïd, je crois que tu es énervé, il vaudrait mieux que tu sortes... Va prendre l'air, va te calmer et si tu vas mieux, reviens à la fin de l'heure* ». Sans protester, Saïd obtempère (au grand soulagement de l'enseignante).

Une fois Saïd sorti, Melle Amélie demande si un élève de la classe veut bien aller prévenir un éducateur. Quelques élèves lui répondent qu'ils ne souhaitent pas faire cette démarche. Face aux réticences de tous et n'ayant pas d'autre choix, l'enseignante ouvre la porte de la classe et tente de trouver une solution par elle-même. Quelques instants plus tard, un éducateur passe à proximité du local. Elle lui explique brièvement ce qui s'est passé et lui demande de prendre en charge l'élève blessé. Fort heureusement, ce dernier ne souffre que de légères lésions.

L'ambiance se détend progressivement et les langues se délient. Melle Amélie, toujours sous le choc, s'étonne que personne n'ait réagi au moment de la bagarre. Certains élèves lui expliquent alors que Saïd n'est pas un tendre et qu'ils n'avaient pas le choix. Si quelqu'un s'était interposé, il aurait incontestablement été attendu à la sortie de l'école (et non pas par un type, mais bien par quinze !).

Saïd n'a pas remis les pieds en classe ce jour-là. Il a en effet été intercepté par des éducateurs peu après la prise en charge de l'élève blessé. L'enquête menée par le préfet de discipline a permis de mettre en évidence que Saïd (et une bande de copains) rackettaient certains élèves de l'école. Le jeune homme que Saïd a frappé au cours de français était une de leurs proies habituelles. Ce jour-là, il avait refusé de donner l'argent qu'il avait reçu de ses parents pour payer son repas de midi.

Suite à cet incident, Saïd a été exclu momentanément de l'établissement.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....

.....

.....

.....

.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....

Ce que ces trois cas de figure ont en commun ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Une étudiante relate un incident survenu lors de sa scolarité. Le professeur est également témoin d'un incident majeur, mais sa réponse ne semble pas appropriée.

UN DISCOURS RAGEUR !

On est en cours de latin. A un moment donné, pour une raison indéterminée, une fille du premier banc se lève et va mettre une gifle à un garçon du dernier rang. Celui-ci se lève et pousse la fille par terre. Le professeur intervient très rapidement et sépare les élèves. Après cette séparation, il arrête son cours et nous propose un discours rageur et révolté. Il crie et nous propose sa vision des choses sur la violence. La sonnerie retentit. Il garde les deux fautifs en classe et s'explique avec eux.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dans les récits qui suivent, le professeur relate un événement dont il a été le témoin. Mais les choses s'avèrent en définitive plus complexes.

UN ELEVE EN DECROCHAGE

Témoignage d'une enseignante de néerlandais et d'anglais, en fonction dans une école secondaire et à qui il avait été demandé si elle avait dû faire face à une situation de violence physique ou verbale.

En presque 30 ans de carrière, je n'ai jamais été confrontée à des situations de violence (physique ou verbale). Je suis une enseignante plutôt « cool » et je ne prends jamais les élèves de front. C'est ainsi que j'instaure le respect avec mes élèves. Je les respecte et ils me respectent. Ma grande expérience doit sans doute aider. Je suis parfois confrontée à des situations de bavardage, mais cela se règle généralement par une remarque à l'élève. Je ne connais pas de problèmes disciplinaires.

Malgré tout, un événement survenu en classe m'a particulièrement marquée. Cela s'est passé avec un élève de sixième, un garçon. Il doublait sa rhéto au moment où je l'ai eu dans ma classe. Cette situation avait l'air de le perturber, il se sentait mal et était en total décrochage.

A chaque cours, il me demandait systématiquement pour aller aux toilettes. J'acceptais. Un jour, pensant qu'il y avait quelque chose d'anormal, j'ai refusé qu'il sorte de la classe. Il n'a pas réagi, ni par la parole ni par le regard. Il n'y a eu aucune altercation. Je l'ai observé, il semblait « excité » et contrarié mais n'a rien dit. Après quelques minutes, il a déposé de la poudre blanche sur son banc et l'a sniffée. Aucun mot n'est sorti de ma bouche. Je suis immédiatement sortie de la classe, je tremblais, je me sentais vraiment mal. J'ai ensuite repris mes esprits et me suis directement rendue chez le directeur. Je lui ai expliqué ce qu'il venait de se passer dans ma classe, pendant un de mes cours... Le directeur a prévenu le titulaire de cet élève.

Un conseil de classe extraordinaire a été organisé le lendemain. Le but était d'informer tous ses professeurs de ce fait et d'essayer de mettre en place une structure pour l'aider. Mais nous, en tant que professeurs, nous ne sommes pas armés face à ce genre de graves situations ; nous ne sommes ni psychologues ni thérapeutes. Le mot d'ordre décidé entre nous était de ne plus le laisser sortir durant les heures de cours. C'est plutôt son titulaire qui l'a pris en charge mais m'a tenu au courant des décisions prises à son encontre.

Cet élève n'y est pas arrivé. Il a « triplé » sa dernière année. Chez nous, on ne peut pas tripler sa rhéto, il a donc été mis à la porte, sans diplôme.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce qu'il y a de plus complexe :

.....
.....
.....
.....
.....

UN BON DEAL

Extrait du compte-rendu d'une expérience vécue par un enseignant en fonction dans une école secondaire, relaté lors d'une formation continuée.

Les faits se sont produits il y a plus ou moins trois ans dans une classe de 3P travaux de bureau. Un élève avait volé le GSM d'un autre élève, toute la classe (savait) connaissait le coupable mais personne ne voulait le dénoncer. J'ai fait appel à l'éduc. Nous avons après discussion décidé de sortir de classe en proposant à toute la classe un DEAL :

- Soit l'élève se dénonce et ne sera pas sanctionné, tout en remettant le GSM ;
- Soit toute la classe est sanctionnée.

Conséquence : L'élève s'est dénoncé et nous avons quand même discuté avec lui du GESTE. Nous avons récupéré le GSM et la relation entre les deux élèves s'est améliorée. Ils ont pu en parler et atténué le conflit.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....

.....

.....

.....

.....

Les sanctions prises :

.....

.....

.....

.....

.....

Les sanctions adéquates :

.....

.....

.....

Ce qu'il y a de plus complexe :

.....

.....

.....

.....

.....

FLAGRANT DELIT !

Extrait du compte-rendu d'une expérience vécue par un enseignant en fonction dans une école secondaire, relaté lors d'une formation continuée.

Lors d'un cours en atelier, me trouvant un peu à l'écart de la classe, j'ai aperçu un élève occupé à voler un outil dans le coffre d'un autre élève. Je l'ai laissé opérer et discrètement, il a mis cet outil dans son sac personnel. Ayant repéré la victime, je lui ai demandé de me prêter cet outil volé. Il est allé dans son coffre à outils et avec beaucoup d'étonnement, il me dit : « *Monsieur, je ne l'ai plus cet outil. On me l'a volé !* ». J'interpelle le voleur et je lui demande d'ouvrir son sac. Bien sûr, l'outil y était mais de suite, il me dit qu'il voulait faire une blague à ce copain. Je lui explique que la manière dont il s'y est pris correspond plus à un vol. L'élève s'énerve, ne veut pas avouer. Vu la gravité des faits, je lui dis que pour cet acte, ce sera une journée de renvoi. De suite, il monte le ton : « *C'est injuste, car d'autres ont fait la même chose et ils n'ont pris que quelques heures de retenue* ». Je lui explique qui lui a été pris en flagrant délit. A plusieurs reprises, il revient à la charge pour diminuer sa peine. Nous avons maintenu le jour de renvoi et il a fini par accepter.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....

.....

.....

.....

Les sanctions prises :

.....

.....

.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce qu'il y a de plus complexe :

.....
.....
.....
.....
.....

FLIRT INTERDIT

Il est 12h. Je sors de ma classe pour rejoindre ma voiture. Sur le chemin, deux élèves (une fille et un garçon) sont face-à-face, mains dans les mains, très proches l'un de l'autre. Ils me voient arriver et ne bougent pas. Je suis donc obligée de leur rappeler le règlement de l'école par cette phrase : « S'il vous plaît, vous êtes dans l'école et je vous rappelle que le flirt y est interdit ». A ces mots, le garçon me répond de façon assez agressive qu'il ne fait rien de mal et une conversation s'engage entre nous. Je suis choquée par l'agressivité, la grossièreté de l'élève à qui je m'étais adressée sur un ton plutôt paternaliste. Je menace alors l'élève d'une remarque au journal de classe s'il continue à être grossier et il se calme. Je me suis sentie très démunie par rapport à cette agression verbale alors que d'habitude, lorsqu'une telle situation se produit, les élèves ont un profil bas, reconnaissent qu'ils n'ont pas à flirter à l'école et l'incident se termine.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce qu'il y a de plus complexe :

.....
.....
.....
.....
.....

Les deux derniers récits nous permettront d'aborder un point litigieux dans le règlement de certains incidents survenus en classe. Nous l'avons déjà abordé au départ des situations relatives à l'utilisation du GSM. Il sera ici question d'autres objets auxquels la stagiaire s'est confrontée dans une classe de 5^e année lors d'un cours d'anglais deuxième langue dans une section sports-études.

SURPRIS EN TRAIN DE COUPER SES FEUILLES AVEC UN OPINEL !

Lors d'un stage d'observation, je devais assister à une leçon d'allemand dans une classe de 5^e générale. Les élèves suivaient un cours de 4 heures par semaine. Je suivais la leçon du mardi matin qui avait lieu de 9h à 9h50. Le professeur donnait son cours tout à fait normalement, les élèves étaient calmes et concentrés. Après avoir vu un nouveau point de grammaire, l'enseignant distribua des feuilles d'exercices aux élèves. Il y avait une feuille pour deux personnes et les élèves devaient donc la couper en deux afin d'obtenir chacun le document. Pendant que l'enseignant continuait à distribuer les feuilles, les élèves qui l'avaient déjà reçue commencèrent à la découper à l'aide d'une paire de ciseaux ou d'une règle. Soudain, un élève

sortit un couteau de son sac et commença à couper sa feuille à l'aide de celui-ci. Alerté par les commentaires des autres élèves (« Mais t'es fou ! », « Range ça avant qu'il ne te voit »), le professeur se retourna vers la source du dérangement et fut stupéfait de découvrir un de ses élèves en train d'utiliser un couteau en classe. Le couteau en question était un couteau « Opinel », donc très coupant et dangereux. Le professeur confisqua immédiatement le couteau et envoya l'élève chez l'éducatrice. Cet élève dut ensuite se rendre dans le bureau du directeur et fut renvoyé pour une journée.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....

.....

.....

.....

Les sanctions prises :

.....

.....

.....

Les sanctions adéquates :

.....

.....

.....

.....

.....

PAS D'OREILLER EN CLASSE !

Lors de la dernière heure (8^{ème} heure), la maître de stage m'a dit de commencer à voir le conditionnel plutôt que de continuer les présentations orales que les élèves avaient commencées les jours avant. Ce jour-là, un professeur de didactique spéciale est venu m'observer.

J'ai demandé aux élèves de faire une activité et un des garçons sportifs, assis juste devant ma maître de stage et mon professeur, a soigneusement plié son écharpe avant de la poser sur son bureau et de poser sa tête dessus pour dormir et ce, alors que j'étais debout juste à côté de lui. C'était la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Mon sang n'a fait qu'un tour et j'ai tiré sur

son écharpe, avant de la replacer en boule sur son bureau et de m'éloigner rapidement. Il ne s'est pas fait mal (je n'ai pas tiré d'un coup sec pour qu'il se cogne, et il a levé la tête dès qu'il a senti que je tirais sur son écharpe), mais je me suis quand même demandé si j'avais le droit d'agir ainsi. J'ai parlé de cet incident avec plusieurs personnes par la suite. Mon professeur ne m'a pas vraiment répondu quand je lui ai demandé si j'avais le droit d'agripper l'écharpe ainsi : il s'est contenté de souligner à quel point il avait bien vu que la classe était très difficile, et de me dire que l'élève m'avait regardé d'un air furieux après que je me sois éloignée. Je n'ai pas vraiment obtenu de réponse non plus de la part de l'assistante de didactique générale à qui j'en ai parlé par la suite.

Dans la même classe, j'avais déjà « confisqué » des objets qu'un élève s'amusait à faire rebondir sur les cheveux crépus de son voisin, c'est-à-dire que je les avis pris et posés sur le banc derrière eux en disant à l'élève de travailler. Ça s'était passé avec le sourire. Je ne sais toujours pas à ce jour si un professeur est autorisé à toucher aux affaires d'un élève et si oui, quelles limites on ne peut pas dépasser.

Les fautes commises (en commençant par les plus graves) :

.....
.....
.....
.....

Les sanctions prises :

.....
.....
.....

Les sanctions adéquates :

.....
.....
.....
.....
.....

Dans la revue « Prof » (n°23, 2014), une question assez proche est abordée : celle de la fouille. Une idée semble s'imposer : « Prudence ! ».

LA FOUILLE ? PRUDENCE !

Pour ce qui relève d'une fouille éventuelle, les experts des réseaux que nous avons consultés sont plus circonspects que la Commission de la Protection de la vie privée.

Nathalie Dasnoy, du Service juridique du Segec, la règle générale est de ne pas fouiller. « *La fouille relève de la police, précise-t-elle. Mais elle peut se justifier s'il existe un soupçon de danger. Par exemple, si un élève en voit un autre entrer à l'école avec un couteau et prévient un éducateur. Par ailleurs, il vaut toujours mieux demander à l'élève d'ouvrir son cartable, son casier ou de vider ses poches* ».

Fabienne Poliart, attachée au Service général du réseau organisé, est elle aussi très nuancée. Selon elle, tant pour le casier mis à disposition que pour le sac, le cartable, la chambre d'internat, une fouille ne peut avoir lieu qu'avec le consentement de l'élève et en sa présence. « *Pour un mineur, il faut le consentement de ses parents, poursuit-elle. A défaut de ce consentement, il faut faire appel aux services de police qui procéderont au contrôle. Dans les deux cas, il faut avertir les parents. Le contrôle du casier ne pourrait éventuellement être envisagé que s'il est destiné à un usage précis (maintenir l'hygiène et la salubrité des locaux, assurer la disponibilité du casier, ...) autre que la fouille des effets personnels des élèves. Il convient alors de mentionner clairement dans le ROI et dans l'éventuelle convention de mise à disposition cette possibilité. Pour ce qui concerne les incidents lors des voyages scolaires, les écoles sont souvent démunies face à un vide juridique. Cette question est sur notre table de travail* ».

4^{ème} partie

Les choses à ne pas faire !

Dans les pages qui précèdent, nous avons pointé des erreurs et des fautes commises par l'enseignant dans la gestion de l'incident survenu.

Poursuivons la réflexion en nous centrant à présent sur ce qui affaiblira, amoindrira la légitimité des interventions d'un enseignant ou plus encore, leur ôtera toute légitimité aux yeux de ceux auxquels il s'adresse dans le règlement d'un incident.

Nous allons procéder ici au départ de « mauvais » exemples, c'est-à-dire de façons illégitimes de tenter d'imposer ou d'imposer une façon de faire. Par façons « illégitimes », nous entendons des façons qui ne répondent pas aux exigences d'une éducation citoyenne parce qu'elles enfreignent des principes fondateurs de l'Etat de droit.

Pour entamer notre réflexion, nous partirons du témoignage d'une stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur).

UNE SORDIDE FACTURE

La classe qui m'avait été confiée, partagée entre des options telles que l'électricité et la technique du froid, était majoritairement masculine : sur les 18 élèves, une seule jeune fille. Certains d'entre eux étaient plus âgés que moi, parfois de plusieurs années. Ma crainte, avant d'entrer pour la première fois en classe, était de devenir, aux yeux des élèves, « le nouveau jouet ». Cette crainte s'est vite dissipée : d'une part, grâce à l'investissement de chacun et, d'autre part, par la remarquable dynamique qui se dégageait de leur groupe-classe. Mais, comme le disait ce grand homme dont j'ai oublié le nom, « le destin est ce qui nous arrive lorsqu'on s'y attend le moins ». Et en l'occurrence, dans mon cas, il s'agissait d'un destin bien malheureux.

Un jour, étant motivée à l'idée de travailler derechef avec les 6TQ, j'arrivai devant l'école. Un élève que je ne connaissais pas et qui se trouvait devant la grille de l'école, me lança une proposition des plus lubriques. N'ayant pas réagi à ladite proposition comme il l'aurait souhaité, l'élève me gratifia d'une violente injure, m'atteignant directement dans ma condition de jeune femme.

J'ai continué mon chemin, me demandant ce qu'il aurait été judicieux de répondre et/ou de faire, tenant compte du fait que l'élève ne se trouvait pas clairement dans l'enceinte de l'école. Aussi, j'en parlai à ma maître de stage, qui n'eut d'autre réponse que : « C'est ainsi ici ! Tu sais, nombreuses de mes jeunes collègues payent cette sordide facture, tous les jours ! ». Je restai sans voix.

Retracez le déroulement des faits.

.....
.....
.....
.....

Identifiez la faute la plus grave commise par l'un des protagonistes.

.....
.....
.....

Cette faute a-t-elle été sanctionnée ?

.....
.....
.....

Quelle serait la chose à ne pas faire ?

.....
.....
.....

Quelle aurait été la réponse la plus opportune à donner à la stagiaire ?

.....
.....
.....

Quelle aurait été la réponse la plus opportune à donner à l'élève ?

.....
.....
.....

Poursuivons l'inventaire des choses à ne pas faire au départ d'une séquence extraite d'un reportage « Une vie de prof » (réalisé par Hervé Chabalier en 1993). La séquence qui vous est proposée montre un jeune enseignant d'histoire et de géographie tentant de résoudre un problème de violence physique. La scène se déroule dans une classe du collège De Geyter, situé à Saint-Denis en banlieue parisienne et en zone d'éducation prioritaire (ZEP).

Retranscription des échanges verbaux

Malgré les apparences, les bras de fer entre professeurs et élèves se multiplient en ce mois de décembre.

Un enseignant d'histoire a reçu une poubelle dans le dos avant les vacances de la Toussaint.

Personne ne s'est dénoncé.

Le professeur, Dominique Corbé, boycotte la classe.

DC Bon, alors comme vous avez commencé avant les vacances, je ne fais toujours pas cours, jusqu'à ce que le coupable se soit dénoncé.

(protestations parmi les élèves)

DC *Je sais, je sais que les autres ont commencé. Mais moi je ne céderai pas, je ne continue pas. Si personne ne se dénonce.*

Elève *Regardez, il y avait du bordel dans la classe. Moi, à votre place, j'aurais mis 5 rapports. Depuis le temps que vous n'avez jamais rien fait, maintenant vous mettez ça sur notre dos. C'est pas juste. Il fallait... il fallait faire des punitions, des heures de colle avant. C'est pas maintenant qu'il faut faire ça ?*

(brouhaha dans la classe, rires)

DC distribue les documents. Un élève se lève et se dirige vers lui.

Elève *Vous pouvez pas me mettre zéro. J'avais mal à la tête. J'avais mal à la tête.*

DC *Et alors ? Ben dans ce cas-là, il fallait descendre et...*

Elève *Ouais mais... j'étais descendu, vous avez bien vu. Redouane m'avait accompagné. Et rappelez-vous, là, parce que c'est pas bon. J'avais mal à la tête toute l'heure. Eh... enlève tes pieds, toi – il s'adresse à un autre élève. J'étais descendu.*

DC *Et tu m'avais ramené un mot ?*

Elève *Bien sûr que je vous avais ramené un mot. Et même au précédent, j'avais eu 16. Pourquoi à celui-là, j'aurais eu zéro.*

DC *Parce que tu n'as pas travaillé, tout simplement.*

Elève *J'avais mal à la tête, à celui-là. Eh m'sieur je vous avais ramené un mot..*

DC *(fait non de la tête)*

Elève *Je vous avais ramené un mot !*

DC *Non. Je ne m'en souviens pas.*

Une élève intervient avec une question. DC se détourne du premier élève qui jette sa feuille.

Fin du cours.

DC *Ca y est, vous avez tous rendu...*

Sortie de la classe, brouhaha.

Une élève lance une brosse (frotteur) sur un autre élève.

DC *Sorya ! Sorya ! Tu remets cette brosse en place.*

DC se déplace vers l'élève qui est dans le couloir, après avoir ramassé la brosse.

DC *Sorya. Tu remets la brosse.*

Elève *M'sieur... m'sieur ça ira mieux le deuxième semestre.*

Journaliste *Ils sont toujours comme ça ?*

DC *Oui... Toujours aussi agités. Oui.*

J *Comment vous arrivez à tenir ?*

DC *Moi ? Comment j'arrive à tenir ? Ben justement en faisant ça. C'est pour ça que je fais ça. (se tournant vers la porte et haussant le ton) Vous attendez pour entrer. Je ne vous ai pas dit d'entrer. Allez, vous sortez (pousse un des élèves vers la porte du local, puis ferme la porte ; revient vers la journaliste) Comment j'arrive à les tenir ? Ben j'ai du mal. J'ai énormément de mal à les tenir. Je crois que tout le monde a énormément à les tenir, cette classe-là. Peut-être moi particulièrement ben... parce que je suis nouveau et puis que...je n'ai peut-être pas su y faire... exactement ce qu'il fallait faire en début d'année non plus. C'est-à-dire que je m'y suis mal pris... (se tournant vers la porte et pointant le doigt) Sortez, je vous ai dit... Non (se déplace vers la porte) je vous ai dit de sortir. Allez je ne vous ai pas demandé d'entrer (prend un élève assis sur un banc par le bras, le soulève et le déplace à l'extérieur de la classe), alors vous sortez [incompréhensible] (ferme la porte, se dirige vers la journaliste) Donc il y a aussi le fait que je n'ai pas su les prendre en début d'année et que la situation a... s'est pourrie en fait...*

J *Il aurait fallu être plus ferme dès le début ?*

DC *Il aurait fallu être plus ferme dès le début. Oui. Ca j'en suis sûr, oui. Mais j'ai pas... j'ai pas su le faire.*

(Salle des profs)

Coll *Sinon ils ont travaillé... ils ont...*

DC *Bon, ils ont fait le devoir, ça a été un petit peu...*

Coll *Bien ?*

DC *Oui, enfin, ça a été un peu...dissipé quand même, hein. Un peu... un peu bruyant. Mais enfin ils ont fait le devoir, oui. Oui... J'ai pas envie de reprendre les cours avec eux. Pas du tout. Surtout que j'ai pas envie de... de lâcher le... lâcher du lest maintenant, quoi. Pas maintenant parce que sinon je perds la face, c'est fini. Mais là c'est vrai que c'est un peu l'épreuve de force.*

1°) Quel but M. Corbe poursuit-il ?

.....
.....
.....

2°) Quels moyens utilise-t-il pour parvenir à ses fins ?

.....
.....
.....

3°) De quoi M. Corbe est-il victime ? Qualifiez le fait.

.....
.....
.....

4°) Et si les choses s'étaient passées sur la voie publique, M. Corbe aurait-il adopté la même démarche ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Un éclairage juridique surprenant : le point sur la dénonciation

L'article 30 du Code d'instruction criminelle prévoit que : « Toute personne qui aura été témoin d'un attentat, soit contre la sûreté publique, soit contre la vie ou la propriété d'un individu sera (...) tenue d'en donner un avis au procureur du Roi soit au lieu du crime ou délit soit du lieu où l'inculpé pourra être trouvé ».

L'article 30 ne généralise pas l'obligation de dénoncer mais il la réserve aux cas où une personne est témoin d'un attentat à la sûreté publique, contre la vie ou la propriété d'un individu. En réalité, même dans les cas prévus par l'article 30 du Code d'instruction criminelle, chacun agira selon sa conscience parce que la Loi n'a pas prévu de sanction à cette obligation de prévenir la justice, sauf si le témoin se trouve dans la situation prévue par les articles 422bis, 422ter et 422quater du Code pénal portant sur la non-assistance à personne en danger.

Art.422bis. Sera puni d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 50 à 500 euros ou d'une de ces peines seulement, celui qui s'abstient de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave, soit qu'il ait constaté par lui-même la situation de cette personne, soit que cette situation lui soit décrite par ceux qui sollicitent son intervention.

Le délit requiert que l'absténant pouvait intervenir sans danger sérieux pour lui-même ou pour autrui. Lorsqu'il n'a pas constaté personnellement le péril auquel se trouvait exposée la personne à assister, l'absténant ne pourra être puni lorsque les circonstances dans lesquelles il a été invité à intervenir pouvaient lui faire croire au manque de sérieux de l'appel ou à l'existence de risques.

Remarque :

Celui qui ne dénonce pas n'est pas complice. Pour être complice, il faut faire quelque chose, poser un acte.

Le droit de grève

Etonnant : aucune loi ne régit la matière sauf pour l'interdire ou la sanctionner.

Faire grève a même été une infraction pénale jusqu'en 1921. Après cette date, le gréviste n'encourait plus une peine de prison ou d'amende mais il risquait le licenciement. Cette interdiction frappait aussi bien le secteur privé que le secteur public.

Il a fallu attendre 1981 pour qu'un arrêt de la Cour de Cassation reconnaisse le droit de grève dans le secteur privé et 1990 pour assister à la ratification par la Belgique de la Charte sociale européenne qui reconnaît le droit de grève pour tous (y compris pour les travailleurs du secteur public).

La grève est un droit individuel du travailleur.

Bon à savoir

Dans chaque arrondissement judiciaire, les victimes d'une infraction peuvent obtenir un soutien auprès du Service d'aide sociale aux justiciables (SASJ).

« Lors de la constatation d'une infraction, la police est tenue de proposer l'aide du SASJ aux personnes lésées. En cas de violence, un formulaire d'orientation peut être utilisé pour signaler la situation au service. En cas d'accord de la victime, ses coordonnées sont transmises dans les 72h au SASJ. Il s'agit notamment de proposer le plus rapidement possible à la victime et à ses proches une aide psychologique centrée sur le traumatisme vécu » (Extrait de « Les services d'aide sociale aux justiciables », *Vivre la Wallonie*, n°21, septembre, octobre et novembre 2013, Les Editions du SPW, p.23).

Arrondissements judiciaires

Huy	24 rue Rioul, 4500 Huy
Liège I	129 En Ferronstrée, 4000 Liège
Liège II	84 rue Saint-Lambert, 4040 Herstal
Verviers	69 rue de la Chapelle, 4800 Verviers
Arlon	Place des Fusillés, bloc II, bureau 44, 6700 Arlon
Marche	13 rue Notre-Dame des Grâces, 6900 Marche-en-Famenne
Neufchâteau	45 Avenue de Bouillon, 6800 Libramont-Chevigny

Poursuivons notre inventaire des choses à ne pas faire par l'analyse de plusieurs récits d'incidents vécus par les enseignants eux-mêmes.

Témoignage d'une stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), qui relate un incident survenu dans une classe de 7^{ème} professionnelle lors d'un cours de français.

JE NE SUPPORTE PAS CE GARS-LA !

La leçon à laquelle j'ai assisté se déroulait un vendredi après-midi. Les élèves étaient réticents et l'individualité de la tâche rebutait les élèves. Ma maître de stage tentait de jongler entre les différentes étapes du travail que présentaient les élèves, sans pouvoir se déplacer correctement dans la classe. Rapidement, une poignée d'élèves se mirent à somnoler, sans pour autant être perturbateurs.

Tout d'un coup, ma maître de stage s'énerma sur l'un d'entre eux : « Tu ne fais jamais rien, tu glandes tout le temps ! Arrête de me regarder comme ça ! Quoi ? Qu'est-ce que tu marmottes ? Sors ! Dehors ! ». Tandis que l'élève s'emportait à son tour, criant qu'il n'avait rien fait, qu'il ne dérangeait personne, la professeure prit alors le matériel du garçon et le jeta dans le couloir. L'élève, se levant, vint devant l'enseignante et, plus grand d'une tête au moins, l'injuria en la menaçant avec des mouvements de corps et un regard de haine, avant de sortir de la classe en claquant la porte.

La leçon reprit son cours brinquebalant et ma maître de stage me dit à voix basse : « Je ne supporte pas ce gars-là, il me regarde comme de la merde, il ne fait rien ! En plus, il est violent. Un jour, il va me frapper ! ».

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....

.....

.....

.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....

.....

.....

.....

Témoignage d'une enseignante à qui il était demandé de relater une situation de violence survenue à l'école. Elle raconte ici ce qui est arrivé à l'une de ses collègues, Madame Duval.

DES HEURES DE COLLE

Dans une classe de 5^e professionnelle, exclusivement féminine, les élèves ont décidé de faire une plaisanterie « de très mauvais goût » à l'un de leurs professeurs, Madame Duval.

Une élève, Julie, a mis de la colle sur la chaise de Madame Duval. Quand cette dernière s'en est rendu compte, c'était trop tard. Elle s'était déjà assise dessus. Madame Duval a alors demandé à la classe : « Qui a mis de la colle ? ». Personne n'a répondu.

Après avoir insisté pour connaître le coupable, elle a décidé de suspendre le cours jusqu'à ce que la coupable se dénonce. Mais rien n'y a fait. Elle a aussi essayé de menacer les élèves d'un travail supplémentaire, en vain.

Madame Duval nous a alors appelés, l'éducateur et moi-même, à la rescousse. Toujours en vain. Face au silence complice des élèves, l'éducateur est ensuite allé chercher le directeur de l'établissement. Ce dernier, après quelques essais, a décidé de donner une retenue à tous les élèves de la classe. Bien évidemment, cela n'a plu à personne. Railleries, soupirs et parfois insultes envers Madame Duval et l'éducateur s'en sont suivis. Il a fallu que le directeur hausse la voix, menace les élèves d'une seconde retenue pour que ces dernières se calment enfin.

Après le cours, ont suivi également des insultes, des moqueries, des menaces par mail, par sms, émanant des autres élèves à l'encontre de Julie qui s'est isolée.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....
.....
.....
.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....
.....
.....
.....
.....

Récit recueilli auprès d'une enseignante en fonction dans une école secondaire, à qui il avait été demandé de relater un fait de violence physique dont elle aurait été la victime ou le témoin.

UNE MAUVAISE NUIT

4 janvier 2010 ; dernière heure de la journée (15h15 à 16h20).

Groupe constitué d'élèves de 4A et 4B (environ 25). Il y a dans ce groupe deux élèves dont j'ai appris, depuis le début de l'année scolaire, à me méfier : leur ego surdimensionné et accaparant, leur volonté presque permanente de me manipuler (comme avec d'autres professeurs) pour assurer, ne fût-ce que brièvement, leur ascendant sur moi...

Après avoir tenté de calmer les agités, j'explique un travail à faire ; d'abord globalement à toute la classe ; ensuite en passant de banc en banc, à chaque groupe de deux élèves.

Je sais que je dois me méfier des deux élèves précités, tout en ne faisant pas voir ma stratégie de déplacement et mes mouvements dans la classe visent à me protéger principalement d'eux.

Quand je remonte vers mon bureau, j'entends un grand rire moqueur ; rapidement, je reviens face à la classe et discrètement je passe ma main dans mon dos en croyant à un poisson d'avril hors saison. Non ! Je ne ramène qu'une grosse masse gluante qui occupe la majeure partie de ma veste bleu marine et qui tombe sur les papiers que je viens de déposer sur ma table.

Ostensiblement, avec une lenteur voulue (comme dans certains films), j'enlève ma veste et à bout de bras, la fais voir (sinon admirer) à toute la classe en disant (sans viser qui que ce soit) : « Je garde mon calme ; mais sachez tous et toutes que cela ne restera pas impuni. Je laisse à Madame le Proviseur le soin de faire l'enquête ». Il est 16h20 : fin des cours. J'ai bien vu dans le regard de certains élèves de l'inquiétude : ils se demandaient comme j'allais réagir, s'attendant à ce que, dans un cas pareil, une victime puisse « exploser » surtout si elle est un supérieur hiérarchique.

Immédiatement, je me rends dans le bureau de Madame le Proviseur. Je lui raconte l'incident, lui fais part de mes soupçons mais aussi de ma perplexité vu que je n'ai rien vu. Je lui dessine un plan d'occupation de la classe.

A l'odeur, nous identifions le produit que j'ai reçu dans le dos : ALCOOLgel qui est à la disposition de tous sur le lavabo.

Le soir, mon mari et mes enfants s'étonnent de ma capacité à garder, apparemment, beaucoup de distance par rapport à ce qui est arrivé. Néanmoins, je dors très mal du dimanche au lundi ; au petit matin, je rédige rapidement à l'intention de Madame le Proviseur une note confidentielle pour expliquer que je refuse de revenir en classe le mardi face à ce groupe sans que l'auteur ou ses complices n'aient été mis en évidence.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....
.....
.....
.....
.....

Témoignage d'un étudiant de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), qui relate un incident survenu lors d'un stage dans une classe de 5^e année, dans un cours de néerlandais deuxième langue.

UNE BOULETTE

Lors de la leçon qui clôturait mon stage, l'élève A était particulièrement dissipé et parlait continuellement avec trois autres de ses condisciples. Agacé par les chuchotements perpétuels de ce petit groupe, je me suis avancé vers eux afin de faire cesser leur conversation et j'ai remarqué qu'ils s'échangeaient une boulette de papier sur laquelle figuraient des inscriptions. Je me suis donc emparé de celle-ci et ai lu son contenu. Sur cette boulette, on pouvait lire une phrase qui m'a particulièrement marqué : « Ce prof est nul ». Je l'ai remise ensuite à mon maître de stage et j'ai attendu la fin du cours pour discuter avec le groupe d'élèves de cet incident en privé. L'élève A a ensuite avoué que c'était lui qui avait écrit cette phrase. Il a ensuite expliqué qu'il n'aimait à la base pas le néerlandais et qu'il n'aimait pas du tout ma façon de donner cours. Selon lui, j'expliquais beaucoup trop de grammaire et ne rendais pas mes cours assez attrayants. Afin de le sanctionner, je lui ai retiré deux points à sa note de comportement.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....
.....
.....
.....
.....

Récit recueilli auprès d'un enseignant en fonction dans une école.

PROJECTILES AU TABLEAU

En classe avec des 3P. Le professeur rédige la synthèse au tableau, il tourne le dos à la classe.

Premier éclat de voix de la part du groupe. Le professeur arrête alors d'écrire, fait face au groupe et demande le calme.

Il retourne à sa rédaction. A peine le dos tourné, un projectile atteint le tableau.

La tension du professeur monte et il menace l'ensemble de la classe de sanctions. Il décide de poursuivre son travail mais au moment où il quitte le groupe des yeux, nouvel incident : un nouveau projectile atteint le tableau.

Aveuglé par la colère, le professeur s'emballe et punit l'ensemble de la classe alors qu'il sait pertinemment bien que certains élèves sont innocents. Seulement, il ne veut pas faire de différences au sein de la classe.

Résultat : toute la classe a été retenue un vendredi après-midi alors qu'elle aurait pu repartir plus tôt car elle avait des heures d'étude à ce moment de la semaine.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le récit de cette enseignante en fonction dans une école secondaire, l'incident survient dans une classe de 10 élèves ; la narratrice estime que le climat est très tendu depuis octobre après un mois de septembre « plus ou moins OK ». Elle identifie « un groupe de meneurs (trois personnes) : rires, bavardages intempestifs, manque de respect envers le professeur et les autres élèves, aucune intention de travailler ». Quant aux autres élèves, ils sont, selon elle, « plutôt démotivés et écrasés par le bruit et la personnalité extravertie des trois autres ».

JE NE VEUX PLUS VOUS VOIR !

Un vendredi, vive altercation entre un des trois meneurs et le professeur.

Nous avons deux heures de cours (ce qui est professionnel est énorme étant donné leur capacité de concentration et leur intérêt pour le cours) et une activité « débat » était prévue de longue date (il s'agissait d'une évaluation certificative).

Les élèves s'installent en deux groupes : les pour et les contre, et je leur donne un sujet. Le but est qu'ils préparent un minimum leurs arguments.

Lors de cette préparation, je dois intervenir toutes les trente secondes pour demander le silence et orienter le travail. Mais rien n'y fait. Les élèves pour la plupart ne font rien. Deux personnes font plus de bruit que les autres. Le ton monte. Ils se battent et jettent une chaise à

travers la classe. Tant bien que mal, je les exclus, en les menaçant de deux heures de retenue et en leur imposant un zéro pour l'évaluation du jour.

Là, François me regarde, hurle que si je mettais deux heures pour cela, j'étais vraiment une idiote, que c'était pour rire, que la chaise ne m'était pas destinée. Et d'ajouter : « *Par contre la prochaine fois, c'est vous que je viserai, au moins je n'aurai pas deux heures pour rien* ».

A ce moment, il m'est très difficile de garder mon self contrôle mais je le fais et les somme de sortir pour ne plus les voir. Ma réaction aurait cependant pu être plus vive mais je me sentais dépourvue et je voyais les autres commencer à se dissiper à leur tour.

Après cette altercation, je me suis tournée vers leur professeur de pratique pour parler du comportement de certains et du climat en classe (il les connaît et les côtoie beaucoup plus). Mais cela n'a fait qu'empirer les choses.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....
.....
.....
.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....
.....
.....
.....
.....

Témoignage d'un étudiant inscrit à l'épreuve d'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur).

LA LOI ET L'ESPRIT DE LA LOI

Un de mes stages s'est déroulé dans une école technique. Entre deux cours, je me rendais à la salle des professeurs. Je m'aperçus assez rapidement que ceux-ci, non contents de dénigrer certains élèves, complotaient pour parvenir à faire renvoyer le plus vite possible un élève

« turbulent », notamment en tenant de le photographe en flagrant délit de vandalisme (graffiti).

Après une semaine, mon maître de stage s'absenta et on me confia la classe de l'élève en question. Au début de la deuxième heure de cours, alors que je venais de distribuer des feuilles, l'élève dont on m'avait tant parlé eut l'ingénieuse idée de mettre le feu à son cours.

Je réagis directement en lui intimant l'ordre d'éteindre le feu, ce que je fis ce ces termes : « Eteins-ça tout de suite ! ». L'élève, probablement conscient de la dangerosité de son acte et éprouvant une certaine sympathie à mon égard, s'exécuta directement.

Après cet incident, le cours reprit et se conclut dans un calme relatif. L'élève n'ayant fait aucun dégât, et les sanctions disciplinaires n'ayant plus aucun impact sur lui, je me refusai à prendre une mesure disciplinaire ou à signaler son comportement à la direction. De toute manière, il fut renvoyé définitivement une semaine plus tard.

Quoi qu'on en pense, j'estime avoir bien agi en ne rapportant pas ce comportement à la direction. En effet, il y a la loi et l'esprit de la loi. La finalité de l'enseignement est l'éducation de chacun des élèves. Dans cette perspective, une sanction disciplinaire ne lui aurait pas été profitable puisqu'elles n'ont plus aucun effet sur lui.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....
.....
.....
.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....
.....
.....
.....
.....

Témoignage d'un étudiant de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) qui relate un incident survenu durant un stage. Cet étudiant va un peu vite en besogne dans son appréhension de l'incident...

L'INTERIORITE D'AUTRUI NOUS EST INACCESSIBLE

Nous venions de lire un texte avec mes élèves et nous tentions de le synthétiser. Un point leur semblait obscur et j'étais donc en train de leur expliquer ce que l'auteur voulait dire. C'est alors que je remarque qu'un élève, assis au premier rang, est en train de dormir, affalé sur ce dernier, et que les autres commencent à y prêter attention plus qu'à ce que je leur raconte. L'incident aurait pu être critique si je n'avais pas su quoi faire ou si j'avais mal réagi, faisant la remarque de manière trop antipathique pour les élèves par exemple. Heureusement, ce ne fut pas le cas, car je me suis justement servi de son comportement comme exemple de ce que l'auteur voulait dire. En l'occurrence, il s'agissait d'affirmer que l'intériorité d'autrui nous était inaccessible et que prétendre pouvoir cerner quelqu'un, savoir ce qu'il pense, savoir même qu'il pense, etc. relève de l'hypothèse. J'ai donc expliqué qu'il était possible que je conclue du comportement de cet élève que mon cours ne l'intéressait pas, sûrement parce qu'il était trop bête pour comprendre. Mais cette analyse est bien sûr hypothétique et le comportement de l'élève pouvait être dû à une multitude d'autres causes. Bref, cet élève, son intériorité, sa personnalité, sont bien plus que ce que je peux leur associer. C'est ainsi que j'ai pu me servir de cette situation, qui aurait pu être critique, comme par exemple de ce que je voulais expliquer aux élèves et ainsi faire la remarque à l'élève qui dormait d'une manière indirecte et plus douce. Voilà pourquoi l'incident ne fut pas critique.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....

.....

.....

.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le témoignage qui suit, également rédigé par une stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), la narratrice est allée, elle aussi, un peu vite en besogne. Elle perçoit, à un moment donné, deux élèves qui parlent entre elles et les rappelle à l'ordre très rapidement... Tout se passe ici comme si les actes posés par la narratrice l'étaient en fonction d'une « règle », entendue cette fois au sens de **régularité** : les conversations entre élèves seraient régulièrement inspirées par la volonté de distraire la classe. Mais est-ce toujours le cas ? Et est-ce bien le cas ici ?

ELLES TENTAIENT DE DISTRAIRE LES AUTRES

Au mois de novembre, j'ai effectué mon premier stage : au total, dix heures de latin réparties en 2^e, 4^e et 6^e année générale. Mon incident critique s'est déroulé dans la classe de deuxième année.

Cette classe se composait d'une petite quinzaine d'élèves qui ont tous choisi l'option « latin 4 heures/semaine ». Nous étions en fin de journée, le cours se déroulait plutôt bien : nous traduisions différentes petites phrases latines afin de revoir les bases grammaticales apprises l'année précédente. Les élèves écoutaient attentivement et répondaient aux questions posées. Cependant, deux élèves (féminines) ont commencé à parler entre elles, 5 minutes après le début du cours. Celles-ci perturbaient la leçon et tentaient de distraire les élèves placés devant elles. J'ai directement montré ma désapprobation : d'abord en les regardant fixement, ensuite (2-3 minutes plus tard) en les rappelant à l'ordre, en prononçant leur prénom. Malheureusement, cela n'a pas suffi. J'ai donc fait oralement une remarque, leur précisant que c'était le dernier avertissement. Malgré la fameuse menace du « journal de classe », celles-ci n'ont pas changé leur comportement. Je leur ai donc, comme je les avais prévenues, demandé leurs journaux de classe respectifs. L'une a exécuté sans problème et me l'a donné ; la deuxième a refusé. Sans m'énerver, je lui ai simplement dit qu'elle avait le choix : soit elle me le donnait tout de suite et recevait un -2 (c'est le principe adopté par l'école), soit elle refusait et avec l'aide du préfet, je lui mettais un -6 le lendemain. Cette élève n'est pas revenue sur sa décision et a décidé de garder son journal de classe. J'ai donc laissé passer et repris ma leçon.

Après cet incident, les deux élèves se sont tues et ont écouté le cours. Le lendemain, le préfet a appelé l'étudiante dans son bureau et lui a mis un -6 dans son journal de classe. L'incident était clos.

Ce qui pose problème dans la gestion de l'incident :

.....

.....

.....

.....

Ce qu'il aurait fallu faire :

.....
.....
.....
.....
.....

Faut-il considérer que l'incident est bel et bien clos ?

.....
.....
.....

Le document suivant a été rédigé dans un établissement secondaire, afin d'uniformiser le règlement des incidents et les sanctions encourues.

Que faut-il en penser ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Gradation des sanctions

Dès que l'élève atteindra un total de -20, il se verra infliger une retenue le mercredi après-midi pour les externes (13h20 à 15h20) et le vendredi de 16h10 à 18h00 pour les internes. Si lors de la même période, il descend à -40, il se verra infliger une deuxième retenue, s'il descend à -60, il se verra infliger une troisième retenue. Après 3 retenues, un jour de renvoi sera infligé. Après cette sanction, la Direction décidera de l'évolution des sanctions et ce jusqu'au renvoi définitif de l'élève si aucune amélioration n'est constatée.

Tout élève pour qui une retenue ou une exclusion est sollicitée sera **préalablement entendu** par le chef d'établissement ou la coordinatrice. Tout refus de prêter ces heures ou toute absence non justifiée à ces sanctions donnera lieu à la sanction qui suit dans la gradation.

Au début de chaque période, le compteur est remis à zéro **mais pas l'échelle des sanctions.**

Remarques :

- Aucun élève ne peut être sanctionné 2x pour les mêmes faits.
- Tout élève en retenue ne peut quitter l'école entre la fin des cours et le début de la retenue.
- Une attitude répréhensible peut entraîner une retenue, des travaux d'utilité commune ou une sanction plus importante et ce, dès la première fois, selon le degré de gravité estimé par la Direction.

Bavarder, rire, chiquer, manger ou boire en classe, se bousculer, vulgarité de langage,... (4.2)	-2
Sonnerie ou utilisation d'un GSM, IPod, etc. en classe ou dans l'enceinte de l'établissement (4.2.11)	-2 + Confiscation
Port d'un couvre-chef, tenue vestimentaire inadéquate (4.208)	1 ^{ère} fois : avertissement Récidive : -2 + confiscation couvre-chef
Retard non justifié valablement, le matin ou entre 2 cours	-4
Manque de respect, insolence, à l'égard d'un membre du personnel ou d'un condisciple	-5
Traîner dans les zones interdites pendant les récréations, les intercour, avant et après les cours dans l'école, aux abords de l'école ou dans le parc ; flirt excessif...	1 ^{ère} fois : avertissement Si récidive : -5
Dégradation du matériel (graffitis, ouvrages de références, ordinateurs,...). Crachats.	-5 + réparation (TUC)
Quitter la classe ou la salle d'études sans autorisation	-10
Journal de classe non en ordre, gribouillis, annotations incongrues, perdu (+ achat)	-4 + mise en ordre rapide
Manquements relatifs au travail scolaire = note d'application aux pages communication du journal de classe	Envoi chez Colibri après 10 notes d'application

<u>Faits engendrant directement un retrait de 20 points = retenue</u>	
Insulte, invective à l'égard d'un membre du personnel	<p>-20 = 2h de retenue</p> <p>+ suppression de la carte de sortie</p>
Refus de donner son journal de classe, son GSM, son iPod,...	
Jeux violents et dangereux mettant en cause la sécurité	
Tabagisme 1 ^{ère} fois = avertissement	
Faux en écriture, tromperie, note camouflée, page du journal de classe arrachée, signature imitée	
Absence à une retenue sans accord préalable = retenue doublée Absence à un report de retenue = un jour de renvoi	
3 oublis d'équipement d'éducation physique, 3 oublis de journal de classe, 3 exclusions de cours	
Absence non justifiée dans les délais prescrits, après un rappel (3.4.3)	
Brossage d'une heure de cours, de RSP, d'étude ou d'une activité programmée	
Sortie de l'établissement sans respecter les règles annoncées (3)	
<u>Faits graves</u>	
Accumulation de retenues ou d'exclusions de cours montrant l'absence de volonté de changement	<p>Sanctions graves décidées par la direction</p> <p>Jours d'exclusion...</p> <p>Voire +</p>
Détenir ou consommer de l'alcool et/ou des substances illicites, se présenter à l'école sous influence	
Toute nuisance à la réputation ou à la quiétude d'un élève, d'un membre du personnel ou de l'école y compris via Internet (Facebook), SMS, etc...	
Violence physique, racket, harcèlement, menaces, vols, port d'arme ou d'un objet assimilé...	

Cette échelle de sanctions constitue une indication.

Elle peut être modifiée selon les circonstances, aggravantes ou atténuantes.

Enfin, il arrive que les difficultés rencontrées par un enseignant dans la gestion de certains incidents soient liées à des imperfections ou des défaillances du cadre légal dans lequel il doit évoluer. En voici un exemple.

LES SPORTS D’HIVER

Monsieur Legrenier, cadre chez TNT, marié, 3 enfants scolarisés à l’Ecole Maurice Maerterlinck (Paul, élève en 1^{ère} année ; Antoine, élève en 3^{ème} année et Louis, élève en 4^{ème} année) avait envoyé son épouse – « Son mari était retenu par son travail », disait-elle – pour me demander de lui accorder un rendez-vous avec les titulaires de ses trois enfants afin d’excuser leur absence la semaine suivante.

La famille partait aux sports d’hiver et souhaitait que le congé de Carnaval dure quinze jours au lieu de huit.

Mon sang n’a fait qu’un tour : comment cette dame pouvait-elle ainsi bafouer mon autorité, comment pouvait-elle croire que les professeurs avaient le pouvoir de dispenser les élèves d’un enseignement rendu obligatoire par la Loi ? C’est moi, le directeur, qui étais l’interlocuteur valable et non eux. Moi seul pouvais accorder la dispense... C’est ce que je fis. Le bien-être de la famille et l’obligation scolaire devaient, selon moi, être conciliables.

L’école est-elle encore obligatoire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

L’école serait-elle devenue une entreprise ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

DECRET « MISSIONS » DU 24 JUILLET 1997

Complété par D. 08-02-199 ; modifié par D. 05-07-2000 ; D. 12-12-2008 ; D. 12-07-2012(1)

Article 93.- A partir du deuxième degré de l'enseignement secondaire, l'élève qui compte, au cours d'une même année scolaire plus de 27 demi-jours pour l'année scolaire 2008-2009, plus de 24 demi-jours pour l'année scolaire 2009-2010 et plus de 20 demi-jours pour l'année scolaire 2010-2011, d'absence injustifiée perd la qualité d'élève régulier sauf dérogation accordée par le Ministre en raison de circonstances exceptionnelles.

L'élève majeur qui compte, au cours d'une même année scolaire, plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée peut être exclu de l'établissement selon les modalités fixées à l'article 89.

Pour l'application des alinéas 1^{er} et 2, les absences non justifiées relevées dans l'enseignement ordinaire de plein exercice ne sont pas prises en compte lorsqu'un élève s'inscrit dans l'enseignement spécialisé ou dans l'enseignement secondaire *en alternance* [remplacé par D. 12-07-12] au cours de la même année scolaire.

Circulaire 3308, 22/09/2010, portant sur l'obligation scolaire, la fréquentation, l'assistance en justice et/ou l'assistance psychologique d'urgence, enseignement fondamental, page 13 :

Concernant les absences autres que celles légalement justifiées, il est inacceptable d'assimiler à une circonstance exceptionnelle liée à des problèmes familiaux le fait de prendre des vacances pendant la période scolaire.

Un troisième éclairage sociologique : la montée des acteurs ordinaires

Le sociologue belge Olgierd Kutty (2007, « Eclairage », *Puzzle, Les actes de l'Université d'Eté 2007*, CIFEN, Université de Liège, pp.12-13) souligne qu'hier, les élites professionnelles étaient des autorités à qui il revenait d'interpréter des valeurs « hautes » : la Révélation, la Raison (l'entendement, la logique,...), le Progrès, le Savoir, etc.

Ces valeurs hautes étaient des valeurs transcendantales, valables et applicables à tous les êtres humains. Tous y adhéraient : on croyait « dur comme fer » au progrès de l'humanité, on était persuadé que demain serait meilleur qu'aujourd'hui, que les innovations techniques assureraient le bien-être de tous. Dans cette adhésion à une valeur haute, les intérêts des uns et des autres étaient convergents.

Aujourd'hui, les professionnels et les acteurs ordinaires sont co-producteurs de valeurs « basses ». On n'est plus face à une homogénéité des valeurs. Mais dans une société « plurielle », c'est-à-dire dans un monde où les valeurs et les normes sont plurielles, multiples et contradictoires.

Le professionnel n'est plus détenteur d'un « Savoir », mais il doit accepter de discuter des connaissances avec les usagers qui ont leur mot à dire. Si beaucoup de choses aujourd'hui se discutent, on veille cependant aux procédures à suivre pour permettre cette négociation.

Le professionnel devient une sorte de consultant dans la trajectoire de vie de son patient. Et l'utilisateur fait preuve de davantage d'esprit critique et de réflexivité ; on n'attend pas de lui une adhésion automatique et aveugle à des valeurs qui lui seraient imposées.

Jusqu'à présent, nous avons envisagé le processus de légitimation des actes posés par des enseignants lorsque des incidents surviennent. Mais la gestion du « sale boulot », selon l'expression de la sociologue française Anne Barrère, n'est qu'une partie du travail enseignant.

Nous allons à présent envisager l'organisation didactique, c'est-à-dire les règles qui organisent le travail en classe. Nous allons voir qu'il arrive que l'enseignant s'emmêle les pincesaux... La démarche d'apprentissage proposée souffre alors d'un manque de cohérence ; le trouble s'installe chez l'enseignant et dans la classe ; les difficultés surviennent et les risques de dérapage s'accroissent.

Pour illustrer notre propos, partons du récit d'une stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur). Elle évoque une péripétie survenue lors de la 5^{ème} leçon de son premier stage d'enseignement qui se déroulait dans une classe de 6^e année, pour un cours d'anglais (deuxième langue).

DISPARITION APRES LA PAUSE

Ce jour-là, le cours se donnait pendant deux heures d'affilée. J'ai donc proposé aux élèves de faire une pause de 5 minutes entre les deux leçons. Pendant ce court moment de détente, la plupart des élèves sont sortis de la classe. Je ne prêtais point attention aux élèves comme je discutais avec le maître de stage.

Les cinq minutes écoulées, je rappelais les élèves dans le couloir pour qu'ils reviennent s'installer en classe. Ensuite, j'ai pu constater qu'il manquait deux garçons. Comme les élèves installés étaient calmes, prêts à reprendre le cours et que la gestion du temps de la leçon était primordiale, j'ai repris le cours sans attendre les deux élèves manquants.

Cinq ou dix minutes plus tard, les deux élèves restaient en classe, habillés de leur manteau. Comme un élève présentait un exposé oral, je n'ai pas interrompu la leçon et les deux garçons se sont installés calmement à leur place.

Le problème le plus important dans cet incident ?

.....
.....

Ce qui a généré le problème ?

.....

.....

.....

Un stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) relate une situation dans laquelle il dit « avoir éprouvé certaines difficultés d'encadrement de la classe ». Le cours de français qu'il assure est consacré à Anne Franck.

L'APPEL AU CALME ET A LA TOLERANCE N'Y A RIEN FAIT

Puisqu'il était question d'Anne Franck, je voulais sensibiliser ces élèves au devoir de mémoire et ce, de différentes manières (en leur faisant lire des extraits d'œuvres sur la guerre, en projetant des images, etc.), et afin que la chose soit plus intéressante pour eux, j'avais décidé de recentrer le débat sur l'actualité, en leur demandant s'il pensait qu'une horreur telle que la seconde guerre mondiale pouvait se reproduire, si le racisme et la xénophobie étaient des concepts toujours présents à l'heure actuelle, etc.

Là fut indéniablement mon erreur.

En effet, si le débat avait bien débuté (les élèves se plaisaient à donner leur avis, essayaient de se convaincre mutuellement même si la forme laissait parfois à désirer), il fut par la suite le prétexte pour un règlement de compte entre certains élèves. De fait, régnaient au sein de ce groupe hétérogène des tensions et la question du racisme fut l'élément déclencheur d'une « mise au clair ». Certains élèves ont donc dévoilé à la classe leur manière de penser en tenant des propos intolérants envers d'autres, ce qui a provoqué un émoi considérable. A ces joutes verbales de bas-étage, je ne trouvais plus ma place et ma maître de stage, elle-même désespérée, puisque les élèves attendaient, d'une certaine manière, que la figure d'autorité (moi !) « tranche » et leur donne raison. Or chacun d'eux tenait des propos déplacés et il ne m'appartenait pas de prendre parti, et l'appel au calme et surtout à la tolérance n'y faisait rien.

Ne sachant quoi faire, j'ai tenté de changer d'activité et de recentrer la leçon sur un savoir concret (il s'agissait d'un extrait de texte) pour que le débat s'estompe. Si certains élèves se sont exécutés, d'autres n'ont jamais, jusqu'à la sonnerie, repris le fil de la leçon, pensant toujours au débat et à ce qui venait d'être dit.

Le problème le plus important dans cet incident ?

.....

.....

Ce qui a contribué à installer le désordre ?

.....

.....

.....

.....

Poursuivons notre réflexion par un autre exemple, plus complexe et relaté lui aussi par une stagiaire de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur. La scène se déroule dans une classe de 5^e professionnelle, option menuiserie, d'une école du centre-ville. Il y a neuf élèves. Le cours porte sur la montée du nazisme en Allemagne ; les élèves vont visionner une vidéo retraçant le portrait d'Hitler. L'étudiante stagiaire assure seule le cours ; le professeur titulaire, malade, est absent.

UNE ÉPREUVE DE FORCE

Lors de l'entrée des élèves dans le local vidéo, je leur donne pour unique consigne de s'installer à une table car à la fin de la vision de la cassette, ils devront répondre par écrit à une série de questions. Dans la classe, il y a des chaises disposées un peu au hasard.

Il me semble que cette consigne n'est pas vraiment contraignante. Pourtant, un des neuf élèves décide de ne pas la respecter et s'installe dans le fond de la classe, sans table devant lui, les bras croisés et la casquette sur la tête. Je lui répète donc la consigne mais il fait alors semblant de ne pas m'entendre. Je vais plus près de lui afin qu'il ne puisse plus m'éviter du regard et je lui redemande de bien vouloir se lever et se déplacer. A ce moment, il me répond qu'il ne bougera pas, qu'il a de toute façon « la haine » depuis ce week-end (il s'est apparemment battu lors d'une soirée) et que ce n'est pas la peine d'insister.

Je reste un instant sans voix, me demandant quelle attitude je suis censée adopter dans ce genre de situation. Je décide alors de m'installer face à l'ensemble de la classe en disant que je ne mettrai la cassette en route que quand tout le monde aura respecté mon unique consigne. L'élève concerné ne bouge toujours pas. Quelques minutes s'écoulent, pratiquement dans le silence. Puis quelques étudiants prennent alors l'initiative de demander à leur condisciple de bien vouloir s'asseoir à côté d'eux. Rien ne se passe. Je dis alors à l'ensemble de la classe que pour moi, ce n'est pas un problème, que la cassette est censée être vue et que cela ne me dérange aucunement de passer le restant de l'heure de la sorte.

Je garde une apparence très calme, mais intérieurement je suis très nerveuse. Je me demande si mon attitude n'est pas trop catégorique, si je ne suis pas trop rigide. Mais céder à ce moment me ferait perdre la face. J'ai été trop loin dans mes menaces pour pouvoir reculer. Et puis je pense ne pas avoir été trop exigeante dans ma consigne !

Après quelques minutes (qui me semblent interminables), l'étudiant décide finalement, après en avoir une fois de plus été invité par ses camarades, de se lever et de s'installer à table. Je

suis soulagée. On peut enfin visionner la cassette. A la fin du film, lors de la petite séance « questions-réponses », je suis même très étonnée de la participation active de l'élève concerné. Voulait-il se faire pardonner ?

Toutefois, je ne sais toujours pas si j'ai adopté la bonne attitude. Si l'élève n'avait pas bougé, j'aurais alors privé l'entièreté de la classe du film. N'était-ce pas injuste vis-à-vis de ceux qui avaient respecté la règle ? N'ai-je pas voulu dans cette situation faire preuve d'un excès d'autorité ?

Bref, dans cette situation, j'ai eu beaucoup de chance mais si cela devait se reproduire, quelle attitude devrais-je adopter ? J'ai eu à maintes reprises l'occasion de m'interroger sur ce problème.

Représentez schématiquement le lieu dans lequel survient l'incident.

Identifiez dans le déroulement de la séquence ce qui peut expliquer que l'incident soit survenu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le deuxième compte-rendu est également rédigé par une stagiaire, inscrite dans un master à finalité didactique.

CULTURE GENERALE ET CHOKOTOFFS

Lors de mon premier stage, aux dernières heures de cours avec une classe que j'avais eu 10 heures, j'avais pris le parti de faire un jeu qui concluait la matière, avec comme récompense des chokotoffs par les gagnants. C'était en plus un vendredi après-midi et mon maître de stage m'avait laissé la possibilité de clôturer ma séquence comme je l'entendais, avec un bilan ou non. Ayant pris mes élèves en affection suite à ces dix heures, je leur ai donc concocté un jeu s'apparentant à un quizz de culture générale, en même temps que sur la matière vue (les descriptions réalistes romantiques et les courants littéraires en général), me disant qu'il aurait été mauvais de ma part de leur demander une concentration intensive en fin de semaine pendant deux heures consécutives.

Emballés pendant les premières secondes à la perspective de ne rien faire de trop fatigant et en y gagnant des chokotoffs, la plupart des élèves se sont vite découragés (ou lassés ?) de devoir fournir un tant soit peu d'attention alors qu'il savaient bien qu'au fond, j'étais trop gentille que pour les priver des chokotoffs que j'avais apportés (du moins c'est ce que j'ai conclu par la suite).

Dix minutes après le début du jeu (ils étaient censés réfléchir en groupe), plus personne ne prêtait attention à mes questions.

Je fus particulièrement déçue de voir que le lien que je croyais avoir créé avec eux, de respect et d'attention réciproques, était en fait à sens unique.

J'avoue même avoir montré mon dépit et ma colère puisque je leur ai dit : « *Ah, c'est ainsi ! Prenez une feuille, vous allez faire un bilan* ».

J'ai alors dicté, en les improvisant, des questions auxquelles ils devaient répondre.

Ils les ont notées... mais ils n'ont fait que ça : en quelques secondes, un mouvement de grève générale s'est installé... dans un silence total que personne ne put briser, ni moi ni le maître de stage. C'était impressionnant.

La stagiaire a-t-elle commis des fautes ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Identifiez dans le déroulement de la séquence ce qui peut expliquer que l'incident soit survenu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le troisième témoignage a été rédigé par une enseignante en fonction dans une école secondaire lors d'une formation continue.

MATHADOR : UN JEU POUR INTELLOS !

C'était dans une classe de 1^{ère} S, 12 doubleurs de 1^{ère} année réunis pour 1 heure de math supplémentaire par semaine. Un cours où ce n'est pas facile de motiver les élèves...

J'avais donc pris un jeu de société « Mathador ». Les élèves avaient constitué des équipes de deux. Lorsqu'un groupe d'élèves avait trouvé la réponse, ils le disaient et les autres écoutaient le raisonnement.

C'était toujours les deux mêmes groupes qui gagnaient et les autres commençaient donc à se lasser. Parmi ceux-ci, Aurélien s'est levé et a commencé à piquer une crise : « C'est injuste, c'est toujours les mêmes qui gagnent, ce ne sont que des intellos. De toute façon, je ne joue plus, ça ne sert à rien... ». J'ai eu beau proposer qu'on change les groupes, ça n'a servi à rien. Il a continué : « Je ne suis de toute façon qu'un bon à rien, l'école ça me fait chier... ».

J'ai donc laissé les autres continuer à jouer et l'ai pris à part dans le couloir pour essayer de lui redonner un peu de confiance ! Les autres ont arrêté de jouer et se sont mis à papoter, à se titiller et quand je suis rentrée en classe, c'était la foire !

J'ai remis tout le monde à sa place, ils ont pris une feuille et je leur ai donné une fin de cours « habituelle » !!

Ce qui m'embête, c'est que quand on laisse les élèves trois minutes seuls, ils commencent à se frapper dessus (surtout les premières) !!

L'enseignante a-t-elle commis des fautes ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Identifiez dans le déroulement de la séquence ce qui peut expliquer que l'incident soit survenu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le récit suivant est extrait du compte-rendu d'une expérience relatée lors d'une formation continuée par une enseignante en fonction dans une école secondaire, à qui il avait été demandé de relater une situation qui l'avait prise au dépourvu.

CRISE D'HYSTERIE !

C'était dans une classe de 4^{ème} professionnelle. J'étais à mon bureau en train de répondre aux questions des élèves car nous étions en révision pour les examens de juin.

Soudain, une élève se lève, s'énerve et crie que je ne savais pas donner cours. On était à une semaine des examens et rien n'allait dans ses révisions ; elle ne savait pas où étaient ses feuilles et ne comprenait rien. Elle continuait à crier et à pleurer, elle était en pleine crise d'hystérie.

Je ne savais que faire, je savais que plus je lui répondais, plus ça empirait.

J'ai fini par lui conseiller d'aller prendre l'air pour essayer de remettre ses idées en place.

L'enseignante a-t-elle commis des fautes ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Identifiez dans le déroulement de la séquence ce qui peut expliquer que l'incident soit survenu.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le récit qui suit, l'enseignante est en fonction dans une école secondaire et inscrite en formation initiale d'AESS. Elle exerce donc le métier sans titre pédagogique.

PAS LE MOMENT DE RIRE !

J'enseigne habituellement dans plusieurs classes, dont une classe de deuxième année bis comportant 21 élèves recommençant tous leur seconde année dans un enseignement de type général. L'ambiance de classe est peu propice au travail, la majorité des élèves étant très paresseux : ils sont en majorité arrivés là par un manque de travail et non par un manque d'intelligence...

Mardi 19 novembre 2002, 6^{ème} heure de cours :

- Programmation d'un contrôle de synthèse le mardi suivant, c'est-à-dire le 26 novembre.
- Préparation du contrôle par élaboration collective d'une synthèse (4 feuilles).

Jeudi 21 novembre 2002, 6^{ème} heure de cours :

- Rappel du contrôle programmé le 26 novembre.
- Dernière mise au point : *Y a-t-il encore des questions ?*, dis-je. *Non, aucune*, répondent-ils.

Mardi 26 novembre 2002, 6^{ème} heure de cours :

- Réalisation du contrôle qui reprend uniquement des notions présentes dans la synthèse. Par conséquent, l'échec à ce dernier ne peut être attribué qu'à un manque d'étude.

- En soirée, correction des copies à mon domicile. Les résultats sont édifiants : 12 échecs sur 18 (5 x 3/20 ; 3 x 6/20 ; 2 x 8/20 ; 2 x 9/20 ; 1 x 14/20 ; 3 x 16/20 ; 1 x 17/20 et 1 x 19/20).
- Ces résultats m'interpellent et suscitent en moi un certain nombre de questions, voire d'inquiétudes : qu'aurais-je pu faire de mieux pour engendrer la réussite des élèves ? N'ai-je pas été assez claire ? Bref, à l'avenir : que faire ?
- Quelle réaction vais-je avoir en classe lors de notre prochain contact : réexpliquer ? Me fâcher ? Laisser passer ? Encore une fois : que faire ?

Jeudi 28 novembre 2002, 6^{ème} heure de cours :

- Pour la première fois depuis le contrôle, je rencontre les élèves.
- *Qui a vraiment étudié pour le contrôle ?*, ne puis-je m'empêcher de demander.
- *Moi, moi, moi, moi, moi et moi*, répondent-ils. Donc six élèves. Et comme par hasard, ceux qui ont réussi !!!
- Me rendant compte de leur absence d'étude, je hausse le ton et leur suggère de s'y mettre rapidement ; sans quoi, il sera trop tard !
- C'est ce moment qu'une élève choisit pour éclater de rire.
- Mon sang ne fait qu'un tour : *Fanny, ce n'est vraiment pas le moment de rire*, dis-je.
- *Très bien*, me répond-elle, vexée. *Si c'est comme ça, je prends mes affaires et je m'en vais !*
- *Tu te rassieds, il n'y a vraiment pas de quoi prendre la porte !* lui réponds-je. Les autres élèves écoutent notre dialogue sans y participer.
- Fanny restant sur ses positions, je lui demande alors de me donner son journal de classe et de laisser ses affaires dans la salle de cours, ce qu'elle accepte.
- A la fin du cours, Fanny repasse dans le local pour y chercher ses affaires et elle me dit : *Je devais déjà aller en professionnel l'année dernière, j'irai donc cette année !* Que faire ? Que dire ?
- J'essaie alors de la raisonner : *Ce n'est pas une raison pour se laisser aller*, etc.
- Visite au secrétariat afin de vérifier la présence de Fanny à l'étude.

Dans l'analyse rétrospective de la situation, l'étudiante écrit ce qui suit : « L'incident critique tel que je l'ai décrit (le comportement de Fanny) est interpellant à plusieurs égards. Au premier degré, il a eu pour effet de « challenger » mon autorité vis-à-vis d'une élève en particulier en présence de l'ensemble de la classe. Je me devais de réagir ».

L'enseignante a-t-elle commis des fautes ? Justifiez votre réponse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Identifiez dans le déroulement de la séquence ce qui peut expliquer que l'incident soit survenu.

.....

.....

.....

.....

.....

Dans le récit qui suit, une stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) se questionne. Elle avait mis en place une « règle », au sens d'une procédure, pour organiser l'apprentissage de l'anglais ; elle avait eu recours à une autre procédure pour sanctionner les écarts de conduite de trois élèves. Mais elle ressort avec un sentiment très mitigé.

LES DEVOIRS N'ONT PAS ETE FAITS

Lors d'une leçon, je préviens les élèves qu'ils vont devoir réaliser une expression écrite sur un thème vu en classe, celui des loisirs/passions/sports. Je leur précise que celle-ci sera cotée et à rendre pour la leçon prochaine. Je vérifie que tous les élèves prennent bien note dans leur journal de classe du devoir à effectuer. Cependant, à la leçon donnée, je remarque que seuls 15 élèves sur 25 me rendent l'expression écrite. J'exige alors d'avoir toutes les expressions écrites pour la leçon suivante en précisant aux élèves que je leur donne une deuxième chance mais qu'ils n'en auraient pas une troisième. Pourtant, lors de la leçon suivante, le même scénario se produit : 3 élèves ne rendent toujours pas leur travail.

Ces trois élèves sont des garçons un peu indisciplinés et qu'il faut souvent rappeler à l'ordre pour cause de bavardages incessants et de gamineries diverses mais en dépit de leur niveau assez faible, ils participent régulièrement et activement au cours. Malgré ma sympathie pour ceux-ci, je respecte ce que je leur avais annoncé lors de la leçon précédente et suivant les con-

seils de ma maître de stage, je leur inscris une note dans leur journal de classe. Lors de la suite de la leçon, ces trois élèves sont devenus particulièrement difficiles : ils étaient plus bavards que d'habitude et empêchaient leurs camarades d'écouter le cours ; ils ne participaient plus du tout à la leçon et ne faisaient même pas l'effort d'écouter et de suivre les activités faites en classe. J'ai tout de même continué à donner cours d'anglais sans me laisser atteindre par leur comportement peu désirable.

Pour finir la leçon ne s'est pas trop mal déroulée car les autres élèves écoutaient et participaient comme d'habitude. Cependant je me suis sentie mal à l'aise et coupable vis-à-vis de ces trois élèves. Ma maître de stage m'a assuré que j'avais adopté un comportement adéquat face à la situation mais je n'ai pas pu m'empêcher de me demander si j'avais été suffisamment claire quant aux consignes de la préparation à effectuer et aux objectifs soulignés. Je me suis posé beaucoup de questions. Peut-être n'avais-je pas précisé suffisamment à l'avance la préparation à faire ? Peut-être les élèves n'étaient-ils pas habitués à devoir effectuer ce genre de travail avec leur professeur ? Peut-être que le fait de leur donner un travail aussi considérable à effectuer à domicile est source de discrimination ? En effet, si certains d'entre eux ont la chance d'avoir Internet, des dictionnaires ou d'autres ressources à domicile, ce n'est peut-être pas le cas de tous les élèves de la classe. De plus, certains élèves ont la chance d'avoir des parents ou des frères et sœurs plus âgés qui les aident dans leur travail pour l'école tandis que d'autres sont entièrement seuls face aux difficultés que l'école peut poser.

Cette stagiaire se pose-t-elle de « bonnes » questions ?

.....

.....

.....

.....

.....

Récit d'un incident vécu par un stagiaire de l'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), lors d'un cours de sciences humaines en 5TQ informatique et nursing, et en 6TQ informatique et menuiserie.

LE MALAISE ETAIT GENERAL

J'enseignais donc le fonctionnement de la Justice belge à une classe de 17 élèves de 5^{ème} technique. Comme d'habitude, j'essaie d'amener les élèves à découvrir par eux-mêmes les contenus de mon cours via la lecture et l'analyse de documents écrits. J'ai donc demandé aux élèves si l'un d'eux voulait lire le premier des textes de la leçon. Il s'agissait d'une coupure de presse. Dans la mesure où aucun élève ne s'est montré volontaire, j'ai pris la liste des noms et en ai désigné un au hasard. Le garçon à qui j'ai demandé de lire s'est exécuté sans opposition.

Il a donc lu mais non sans mal. En effet, il n'avait pas une bonne élocution. Il lisait en suivant les phrases avec ses doigts et sa voix tremblait. Bref, il était vraiment mal à l'aise, gêné, voire peut-être honteux de sa prestation. Au moment où il est arrivé au milieu du texte, une fille m'a demandé si elle pouvait le relayer. J'ai accepté.

Cette situation m'a rendu mal à l'aise. Je m'en faisais mal pour l'élève. Je m'en voulais de l'avoir mis dans cet embarras. Je m'en voulais d'autant plus qu'il n'a pas refusé de lire lorsque je lui ai demandé de le faire. Ces quelques minutes de lecture m'ont paru une éternité. Je pense que le malaise était général. D'ailleurs, je me demande si la fille ne m'a pas demandé de continuer à lire afin de sortir son camarade de l'embarras.

Qu'est-ce que le stagiaire pourrait conclure de cette expérience embarrassante ?

.....
.....
.....
.....
.....

Récit d'un incident survenu lors du premier stage d'un étudiant inscrit à l'épreuve d'AESS (agrégation de l'enseignement secondaire supérieur) en histoire.

DES MAINS EXPERTES ET UNE VOIX DE STENTOR

Lors de mon premier stage, un étudiant de rhéto, Hugo, de l'une des classes où je donnais mes leçons avait pris l'habitude de ne pas travailler en cours. Au lieu d'écouter, de prendre note et de faire les exercices demandés, il s'évertuait à discuter avec les personnes à ses alentours, à s'affaler bruyamment sur son banc et à tenter de dégrafer, d'une main subtile et visiblement experte les soutiens gorges de ses voisines proches, non sans afficher un petit sourire de satisfaction une fois l'opération réussie.

Au cours de la dernière heure de mon stage avec cette classe, j'ai demandé aux élèves d'effectuer un exercice de compréhension à la lecture. Celui-ci s'accompagnait d'un tableau à remplir qui pouvait les aider à mieux comprendre l'objet de leur recherche.

Au bout de dix minutes, un quart d'heure, l'exercice devant être à présent fini, je me décide à envoyer un élève au tableau. Quelle ne fut pas ma surprise, en passant dans les bancs pour voir ce qu'avaient fait les élèves, de trouver le tableau d'Hugo vide, l'exercice inachevé. Je demande donc à Hugo d'aller au tableau pour corriger l'exercice. Celui-ci s'exécute, prend sa feuille et commence à compléter les grilles (que j'avais préparées) correctement, preuve qu'il est doué des mêmes capacités intellectuelles que ses camarades.

Un instant plus tard, je l'interromps car la suite de sa correction n'a plus ni queue ni tête. Il essaye alors de m'entraîner dans un débat stérile arguant que d'une certaine manière, si l'on interprétait telle ou telle phrase de la sorte, c'était son analyse qui était la bonne, rendant de ce fait la mienne caduque. Je lui explique en quelques mots pourquoi son analyse n'est pas pertinente. Il n'accepte pas mes arguments et, prenant une voix de stentor, demande son avis à l'entièreté de la classe.

Dès lors, les élèves ont commencé à donner leurs idées tous en même temps. Un brouhaha s'éleva dans la classe, m'empêchant de finir la correction de l'exercice. La cloche retentit quelques secondes plus tard et les élèves sortirent de la classe.

Quels sont les points défailants dans le montage didactique de cette séquence ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A quel moment les malheurs du stagiaire ont-ils débuté ?

.....

.....

.....

.....

Terminons cette réflexion autour des défaillances didactiques en soulignant les effets induits par une préparation mal agencée de la leçon. L'activité proposée est fragile et sa gestion, aléatoire. A qui faut-il dès lors en vouloir ?

UN GAGE POUR LES PERDANTES

Lors d'une séance d'acrogym dispensée à des élèves de 4^e générale (2^{ème} séance avec cette classe), je termine le cours par un jeu de rapidité, le « jeu de l'horloge ». Huit fiches représentant des figures à effectuer en duo (que les élèves ont effectuées durant la séance) sont déposées, face cachée, au sol. Le but est de réaliser le plus rapidement possible la totalité des figures, les élèves ne pouvant passer à la figure suivante que lorsque la précédente a été validée. A la fin du jeu, lorsque toutes les équipes ont terminé, je propose aux gagnantes de donner « un gage » aux perdantes.

Alors que l'ensemble de la classe manifeste un certain enthousiasme par la conclusion du jeu, l'une des deux élèves concernées (perdantes) refuse catégoriquement d'effectuer le gage, avant même que la nature de celui-ci ait été connue. En effet, aucune décision de la part des gagnantes n'avait encore été prise.

Je propose alors aux gagnants d'être gentilles et de proposer un gage facile. L'élève refuse toujours d'effectuer la tâche. Pensant qu'elle se sent gênée de devoir effectuer le gage uniquement avec sa partenaire, je décide que tout le monde doit faire l'exercice. Tout le monde s'exécute, sauf elle. Il est maintenant l'heure de retourner au vestiaire et elle est la seule à ne pas l'avoir fait.

Au vestiaire, je discute avec la maître de stage, qui ne comprend pas non plus la réaction de l'élève, qui ne pose habituellement aucun problème. Nous avons finalement conclu qu'il existait une certaine « tension » entre l'une des gagnantes et l'élève qui refusait d'effectuer le défi. Peu importe la nature de celui-ci, elle ne voulait pas l'effectuer car la décision venait d'une élève qu'elle n'appréciait pas.

Partagez-vous la conclusion de la narratrice ?

.....

.....

.....

.....

.....

Analysez le déroulement des faits décrits par un stagiaire de l'épreuve d'AESS en biologie. Identifiez les erreurs et/ou les fautes éventuellement commises par le stagiaire ou par d'autres membres de l'équipe éducative. Précisez ensuite la façon dont il aurait fallu procéder.

UNE ENTREE EN MATIERE ORIGINALE

Durant ce stage, j'ai pu, je pense, fournir un enseignement de qualité. Le sujet de la leçon était la glycémie et le diabète. Comme introduction à la notion de glycémie, j'ai eu une idée assez intéressante et originale : mesurer la glycémie en début de cours chez plusieurs élèves à l'aide d'un glucomètre. Ce test consiste à piquer le doigt, à prélever une goutte de sang que l'on place ensuite sur une tigette. La tigette est insérée dans le glucomètre, et une valeur s'affiche après 5 secondes.

Par cette entrée en matière, je voulais les séduire car c'est par la séduction qu'on parvient à se faire accepter par sa classe. Des jeux, des illustrations diverses, de l'humour, une façon de raconter les choses avec aisance, maîtrise et passion, prendre en considération l'avis et les idées des élèves sont autant de façons de se faire accepter sans devoir faire usage de sanctions lourdes donnant lieu à un climat malsain.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Retournez à la page 7 de ce syllabus et analysez les deux récits qui avaient été présentés en début de formation.

Vous pouvez également poursuivre la préparation de l'évaluation finale par l'analyse du récit suivant.

Il a été rédigé par une jeune enseignante, future diplômée et à qui un cours de morale avait été attribué temporairement.

Prenez appui sur l'ensemble des considérations qui ont été développées dans les pages qui précèdent. Il vous faut « décrypter » ce récit, en extraire ce qui pose problème en référence au cadre légal, celui d'une éducation à la citoyenneté.

PAS DE SOLUTION MAGIQUE POUR CE GENRE DE PROBLÈME ?

Cette situation se déroule il y a presque deux ans (*note : le témoignage a été recueilli en février 2009*). Je terminais mon AESI en français-morale. J'avais été appelée par le proviseur de l'Athénée où j'avais effectué mes études secondaires et plusieurs stages pour un intérim de 4 mois. Dans ses listes de candidatures, la Communauté française n'avait aucun enseignant possédant le titre requis. Un accord avait donc été passé avec la Haute Ecole afin que je prenne en charge le mi-temps qui se libérait pour le cours de morale jusqu'à la fin de l'année.

Cet intérim s'est révélé être une expérience très positive pour moi. Etre confrontée seule aux classes, assumer les tâches plus administratives du métier d'enseignant, participer aux conseils de classe, etc. sont autant de choses qu'on n'expérimente que rarement en tant que stagiaire. Le cours de morale m'avait permis d'avoir des échanges très intéressants avec mes élèves et d'apprendre à les connaître même si je ne les voyais que 2 heures par semaine.

L'épisode que je vais relater se déroule avec des 4èmes professionnelles. C'est la classe avec laquelle j'ai rencontré le plus de difficultés. Pour le cours de morale, étaient regroupés des 4P tertiaire (uniquement des filles), des 4P électricité (uniquement des garçons) et des 4P bois (également des garçons). Les 4P tertiaire avaient tendance à rester ensemble (au fond à droite de la classe) mais elles n'avaient pas vraiment de problèmes relationnels avec les garçons. C'est surtout entre les 4P bois (assis principalement à l'avant de la classe) et certains 4P électricité (milieu et fond gauche de la classe) qu'il existait une tension, les seconds considérant les premiers comme « plus bêtes » parce que plusieurs d'entre eux étaient issus de classes d'accueil.

De plus, suite à plusieurs redoublements, certains élèves de cette classe étaient déjà majeurs et la différence d'âge avec moi n'était que d'un an ou deux.

De manière générale, les séances de cours avec cette classe me mettaient sous tension. J'avais plus de mal à capter l'attention de tout le monde, il y en avait toujours quelques-uns pour dire que de toute façon, on ne ratait pas son année pour le cours de morale et qui essayaient de

participer le moins possible. Je ne baissais pas les bras, je variais els sujets et les activités pour susciter leur intérêt. J'avais réussi à obtenir la participation de la majorité des élèves. Mais au fond de moi, j'avais toujours peur que certains élèves dépassent les limites.

La leçon avait pour thème « Les drogues ». En guise d'introduction, je leur avais distribué un QCM auquel ils pouvaient répondre par deux, avant de faire la correction ensemble et de discuter du thème. Je circulais dans les bancs pour répondre aux questions et m'assurer qu'ils travaillaient tous. Pendant cette phase, j'avais déjà dû faire une ou deux remarques aux deux garçons assis dans le fond de la classe à gauche parce qu'ils discutaient et écoutaient de la musique.

Alors que j'étais arrêtée auprès de deux élèves au premier banc à droite de la classe, un projectile a atterri juste devant moi et plusieurs élèves à l'autre bout de la classe ont dit : « Ouuuuh » pour montrer que la limite avait été franchie. Je sentais le test, je devais réagir immédiatement.

J'ai ramassé le projectile, il s'agissait d'un morceau de câble électrique. Je me suis replacée face à l'ensemble de la classe, derrière mon bureau, et j'ai demandé qui avait lancé cet objet. Comme je m'y attendais, personne ne répondit à ma question. Mais déjà des regards étaient jetés vers le fond de la classe. Je pense qu'inconsciemment cette question n'était qu'un prétexte pour me permettre de gagner du temps, car il n'existe pas de solution « magique » pour ce genre de problème et je me sentais à la fois démunie, agressée, mais en même temps responsable du groupe d'élèves qui était face à moi.

J'ai alors ciblé 4 élèves dans le coin gauche de la classe, car le projectile venait de ce coin. Comme personne n'était assis aux bancs qui les entouraient, ils pouvaient difficilement contester. De plus, il s'agissait de 4 élèves de l'option électricité, je les ai alors avertis que si personne ne se dénonçait, j'irais voir le proviseur pour lui expliquer ce qu'ils faisaient du matériel réservé aux ateliers. Des regards se sont à nouveau échangés entre eux, je pense que les 2 élèves assis devant ont eu un peu peur de la sanction.

Alors, l'élève assis à l'arrière dans le coin de la classe a dit : « C'est moi ». Je lui ai demandé son journal de classe. Je ne sais plus s'il m'a dit qu'il ne l'avait pas ou s'il a refusé de me le donner, mais je me souviens qu'il paraissait très calme comme si la situation ne le touchait pas. Alors que moi je me sentais énervée, j'attendais des explications, des excuses. Je lui ai alors répondu que j'irai voir le Proviseur et que c'est lui qui prendrait la sanction.

J'ai ensuite repris le cours de l'activité avec l'ensemble de la classe. Mais j'avais été bousculée intérieurement et j'avais un peu de mal à rester concentrée. L'élève qui m'avait lancé le morceau de câble continuait à se faire remarquer en discutant d'autre chose, en répondant des choses idiotes pour faire rire la classe. Je lui ai fait une remarque dont il n'a pas tenu compte. J'ai continué le cours encore pendant quelques minutes en l'ignorant, puis je pense que j'ai dit aux élèves qu'ils pouvaient aller en récréation 2-3 minutes avant la sonnerie parce que je commençais à être vraiment énervée et j'avais peur de craquer.

A la récréation, je suis allée voir le Proviseur qui m'a dit qu'il s'occuperait de cet élève car plusieurs professeurs avaient eu des problèmes avec lui. Il a été placé sous contrat discipli-

naire avec menace de renvoi et s'est montré plus calme jusqu'à la fin de l'année, sans pour autant faire un réel effort de participation.

Aujourd'hui encore, quand je repense à cette situation, je ne pense pas avoir mal réagi mais je me demande quelle attitude on peut adopter face à des élèves qui ne semblent pas effrayés par les menaces de sanction. Je pense que recourir au Proviseur a été une solution appropriée. Mais je me dis que j'ai tout de même eu de la chance que cet incident ne se soit pas produit au début du cours, car il n'est pas toujours facile de garder son calme dans ce genre de situation... Or malgré la tension, il faut pouvoir garder le cap pour ne pas perdre toute la classe.